

RAPPORT ANNUEL 2014

SUR LA QUALITÉ
ET LE PRIX D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS



VALTOM
Valorisons notre avenir

SOMMAIRE

Faits marquants et chiffres clés • p. 4

1 - La situation générale • p. 6

- 1.1 - L'organisation
- 1.2 - Les compétences : qui fait quoi ?
- 1.3 - Les installations de traitement des déchets sur le territoire du VALTOM
- 1.4 - Les modalités de gestion du service

2 - La prévention • p. 12

- 2.1 - Le compostage
- 2.2 - L'éducation à la prévention : les établissements témoins
- 2.3 - OrganiCité®
- 2.4 - www.moinsdedechets.com

3 - La collecte • p.16

- 3.1 - La collecte en porte à porte
- 3.2 - La collecte en point d'apport volontaire
- 3.3 - Le bilan des collectes

4 - Le transfert et le transport • p. 22

- 4.1 - Le transfert des déchets ménagers
- 4.2 - Le transport des déchets ménagers

5 - La valorisation et le traitement • p. 24

- 5.1 - La prévention
- 5.2 - Le réemploi
- 5.3 - Le recyclage
- 5.4 - La valorisation matière
- 5.5 - La valorisation organique
- 5.6 - La valorisation énergétique
- 5.7 - Le pôle multifilières Vernéa
- 5.8 - Les installations de stockage de déchets NON-DANGEREUX
- 5.9 - Les modes de valorisation et de traitement
- 5.10 - Le bilan de la valorisation et du traitement

6 - Les indicateurs financiers • p. 38

- 6.1 - La structure des charges du VALTOM

7 - La communication • p.42

- 7.1 - Le VALMAG
- 7.2 - Les sites internet
- 7.3 - Les visites du pôle multifilières de valorisation Vernéa
- 7.4 - Les événements

La synthèse • p. 44

Ce document présente les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public de traitement des déchets pour l'exercice 2014. Il se réfère directement aux rapports publics sur la qualité et le prix d'élimination des déchets des collectivités adhérentes au VALTOM. Les ratios à l'habitant sont calculés sur la base de la population municipale INSEE au 01/01/2015.

1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 44 24 24 - F. 04 73 44 24 20
www.valtom63.fr

Directeur de publication : Olivier MEZZALIRA
Photos de couverture : Fotolia
Crédits photos : VALTOM - Vernéa - Ademe - Fotolia - Echalié - H. Hurion
Conception et réalisation : Service communication
Impression : Imprimerie Fusium - 250 exemplaires

EDITO



L'année 2014 marque une nouvelle étape pour le VALTOM.

En effet, depuis le 1er janvier 2014, notre syndicat exerce PLEINEMENT la compétence pour laquelle il a été créé il y a 17 ans ; le transport, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Le projet VALORDOM, créé il y a une quinzaine d'années, est désormais opérationnel. Les installations de transport, de valorisation et de traitement sont en activité. Les usagers de notre territoire bénéficient aujourd'hui d'un service public organisé, performant et exemplaire.

La tâche n'a pas été simple, les aléas nombreux, et à ce titre je remercie toutes les collectivités adhérentes pour le travail accompli durant toutes ces années. Le VALTOM est désormais un syndicat important dans le paysage national de part ses actions de prévention, la qualité de ses installations et ses performances de valorisation. En effet, en 2014, le VALTOM aura valorisé plus de 81% de ses déchets ménagers (contre 43% en 2013) et divisé par 2,5 les déchets orientés en stockage.

Cependant dans un monde en perpétuelle mutation et dans un souci d'amélioration continue, le VALTOM doit se préparer aux évolutions réglementaires, environnementales et sociétales futures pour maintenir un service public de qualité répondant aux besoins des usagers.

C'est pourquoi, notre syndicat et ses collectivités adhérentes se sont engagés à écrire ensemble la feuille de route qui guidera nos actions pour les 10 prochaines années. Ce projet baptisé VALORDOM 2 verra le jour en 2015. Dans un contexte rendu compliqué par les contraintes budgétaires et les évolutions territoriales en cours, l'esprit qui a toujours guidé le VALTOM demeurera. Le syndicat veillera à conduire ce nouveau projet sur la base de l'échange, la collaboration, la mutualisation des moyens, l'innovation et l'optimisation du service public pour l'intérêt général.

Laurent BATTUT
Président du VALTOM

FAITS MARQUANTS & CHIFFRES CLES

LE VALTOM

11
collectivités adhérentes

662 013
habitants

548 kg/hab./an
de déchets ménagers
et assimilés produits
par habitant

+ de 363 000 t
de déchets ménagers
produits sur le territoire
du VALTOM

PREVENTION

2 775
composteurs distribués
en 2014

80
immeubles compostent

26
établissements scolaires
témoins

2 816
stop pub distribués

INSTALLATIONS

5
installations de stockage
des déchets non dangereux

1
pôle multifilières
de valorisation

8
centres de transfert
en action

1
centre de transfert
en cours de construction

2
plates-formes
de compostage

5
plates-formes
de broyage
de déchets verts

JANVIER

NOUVEAU VALTOM

Depuis le 1er janvier 2014, le VALTOM exerce pleinement la compétence transport et traitement des déchets.

FÉVRIER

3 NOUVELLES INSTALLATIONS

Les centres de transfert d'Ambert, Saint-Diéry et Lempdes-sur-Allagnon entrent en exploitation.



AVRIL

CERTIFICATION

Le pôle Vernéa obtient la certification ISO 14001

2 centres de transfert entrent en exploitation à Courpière et Saint-Ours-les-Roches.



JUIN

NOUVELLE GOUVERNANCE

Laurent BATTUT est réélu Président du VALTOM.

4 Vice-présidents l'assistent dans cette tâche : Jean-Claude MOLINIER, Marcel ALEDO, Claire LEMPEREUR, Claude MASSEBŒUF.

SEPTEMBRE

FOIRE INTERNATIONALE DE CLERMONT COURNON

Plus de 2 300 personnes ont visité la maison éco-responsable du VALTOM, qui sera réinstallée sur le site de stockage de Puy-Long.



NOVEMBRE

DECOUVERTE DE VERNÉA

Après la semaine du développement durable en mai, le pôle accueille une nouvelle fois près de 300 visiteurs dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets.



DECEMBRE

ORGANICITÉ 2

Un nouvel appel à candidatures est lancé pour 2 phases de déploiement prévues en 2015 et 2016.

EN CHIFFRES

11
collectivités
sur le Puy-de-Dôme
et le nord de la Haute-loire

544
communes

662 013
habitants

40
élus délégués au sein
du comité syndical

1
Président

4
vice-présidents

1 - LA SITUATION GÉNÉRALE

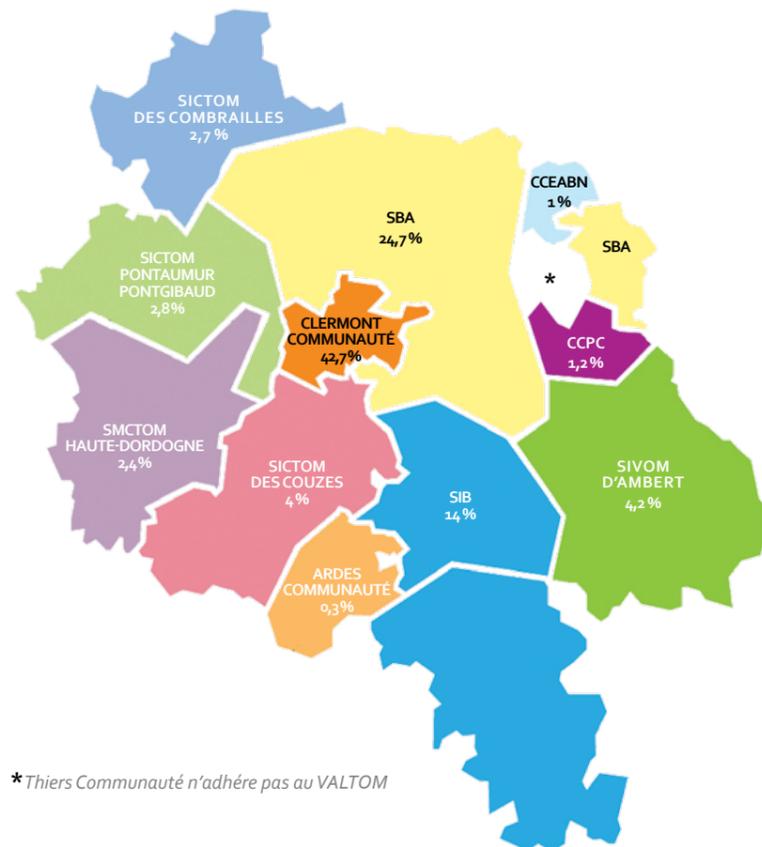
Le VALTOM, syndicat mixte départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers, a été créé par arrêté préfectoral du 27 janvier 1997 pour mettre en œuvre une filière globale de gestion de déchets ménagers et assimilés dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire.

Celle-ci est cohérente avec le nouveau plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) du Puy-de-Dôme, approuvé le 16 décembre 2014.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Valtom exerce pleinement ses compétences : prévention, transfert, transport, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les collectivités adhérentes au VALTOM (communauté d'agglomération, communautés de communes ou syndicats) ont la responsabilité de la gestion des collectes et des déchèteries (haut de quai + évacuation déchets) ainsi que du financement de l'ensemble du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

REPARTITION DE LA POPULATION DU VALTOM AU 1^{ER} JANVIER 2015



*Thiers Communauté n'adhère pas au VALTOM

6

7

1.1 - L'ORGANISATION

Président du VALTOM : M. Laurent BATTUT
1^{er} vice-président : M. Jean-Claude MOLINIER
2^{ème} vice-président : M. Marcel ALEDO
3^{ème} vice-présidente : Mme Claire LEMPEREUR
4^{ème} vice-président : M. Claude MASSEBCEUF

Depuis l'assemblée générale du 12 juin 2014, 40 élus délégués ont été désignés par les collectivités adhérentes qui constituent le comité syndical. Chaque collectivité est désormais représentée par 2 à 14 délégués selon sa population.

COLLECTIVITÉS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Ardes Communauté 4 place Jean Garnier 63420 Ardes sur Couze	M. VEISSIERE Bernard M. MAERTEN Christian	Mme ANGLARET Sylviane M. PELISSIER Patrick
Clermont Communauté 64-66 avenue de l'Union Soviétique BP 231 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1	Mme PRIEUX Nicole M. BONNET Nicolas M. LAFFONT Alain M. RENAUD Michel M. ALEDO Marcel M. NEUVY Flavien M. PRONONCE Hervé M. BISSIRIEX Thierry M. ARNAL Olivier M. LEPEE Grégory M. GODARD Jérôme M. ADENOT Dominique Mme BONNET Monique M. BOHELAY Philippe	M. CERVANTES Jean-Christophe M. VIMONT Guillaume M. NARANJO Florent M. MULLER Didier Mme GUERMIT-MAFFRE Nadia Mme LAVAL Chantal Mme SIMON Valérie M. PRIVAT Claude M. BARA Saïd Mme NOUHEN Françoise M. MELLOUKI Abdelmajid M. GUITTARD Pascal Mme BERNARD Valérie M. MAITRIAS Philippe
Communauté de Communes du Pays de Courpière 4 avenue Jean Jaurès 63120 Courpière	M. GONIN Michel M. LALUQUE Gilles	M. GOSIO René Mme DUBIEN Ghislaine
SICTOM des Combrailles 19 Grande rue 63700 Montaigut-en-Combraille	Mme LEMPEREUR Claire M. GAUVIN Jean-Noël	M. BOULEAU Bernard M. MAUCHET Gérard
SICTOM des Couzes Le Treuil 63320 Saint-Diéry	M. MEALLET Roger Jean M. CHASSARD Frédéric	M. CHASSANG Jean-Pierre M. LACOSTE Gérard
SMCTOM Haute Dordogne 20 route de Clermont 63760 Bourg-Lastic	M. BELLAIGUE Gilles M. BŒUF Jean	M. CLAMADIEU Yves M. SERRE Christophe
SICTOM Issoire/Brioude Z.A. Vieille-Brioude - BP 88 43102 Brioude Cedex	M. MASSEBCEUF Claude Mme CHASSIN Nicole M. DI GIAMBATTISTA Nicolas Mme DEGUI Marie-Christine	M. BERNARD Jean-Paul M. ROUX Bernard M. COUTAREL Bernard M. PIROUX Pascal
SICTOM Pontaumur/Pontgibaud 4 rue du Commerce 63230 Pontgibaud	M. BATTUT Laurent M. FARGEIX Alain	M. ARCHAUD Claude M. SERVIERE Gilles
SIVOM d'Ambert Rue Anna Rodier 63600 Ambert	M. DAURAT Jean-Claude M. LUCHINO Albert	M. RODIER Simon M. POUGET Jacques
Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs 51 rue Ernest Laroche 63290 Puy-Guillaume	M. VIGNAUD Bernard Mme ADAMY Béatrice	Mme CHATAING Patricia M. BLANCHOZ Philippe
Syndicat du Bois de l'Aumône Zone de Layat II 13 rue Joaquin Perez Carretero 63200 Riom cedex	M. MOLINIER Jean-Claude M. MAILLARD Guy M. DOMAS Philippe Mme MOULIN Chantal M. CHAUVIN Lionel M. ROUX Thierry	M. POUZADOUX Jean-Paul M. MASSON Yannick M. BERARD Gérard M. DEMERE Jean-François M. DOLAT Gilles M. BOISSET Jean-Pierre

UNE GOUVERNANCE RENOVELÉE :

Le 12 juin 2014, le comité syndical du VALTOM représentant les 11 collectivités adhérentes a réélu Monsieur Laurent Battut à la présidence du VALTOM.

1 EQUIPE, 21 PERSONNES :



- Direction : 2 agents
- Administration et gestion : 4 agents
- Communication : 3 agents
- Prévention : 3 agents
- Technique : 9 agents

Création de deux postes, dont un emploi d'avenir.

EN 2014

5
assemblées générales

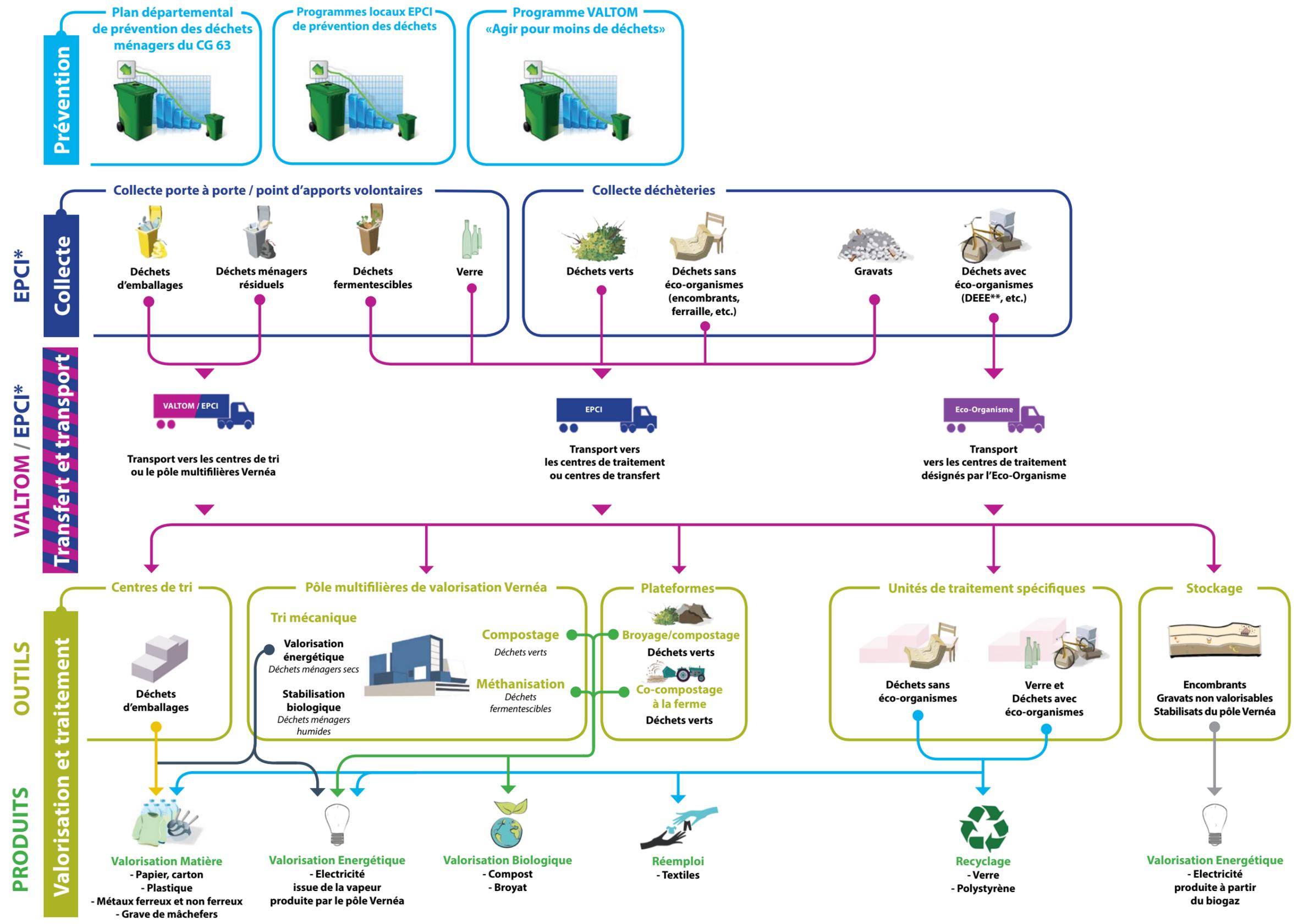
4
réunions de bureau
du VALTOM

19
agents ont bénéficié de

76,5
jours de formation

1.2 - LES COMPÉTENCES : QUI FAIT QUOI ?

EPCI* : Etablissement public de coopération intercommunale = collectivités adhérentes au VALTOM
DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques



EPCI*

VALTOM / EPCI*

OUTILS

PRODUITS

Prévention

Collecte

Transfert et transport

Valorisation et traitement

EN CHIFFRES

8

centres de transfert VALTOM en activité, à Riom, St-Eloy-les-Mines, St-Diéry, Lempdes-sur-Allagnon, Ambert, St-Ours-les-Roches, Courpière et Issoire

1

centre de transfert en construction, à St-Sauves d'Auvergne

2

plates-formes de compostage, à Charbonnier-les-Mines et à Ambert

5

plates-formes de broyage de déchets verts, à St-Diéry, Clermont-Ferrand, St-Sauves d'Auvergne, St-Ours-les-Roches, et St-Eloy-les-Mines

5

Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux

1

pôle multifilières de valorisation et de traitement

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)



Plate-forme de compostage



Plate-forme de broyage



Centre de transfert VALTOM



Centre de transfert en construction



Centre de transfert en cours d'étude



Centre de tri



Installation privée



Pôle multifilières Vernéa

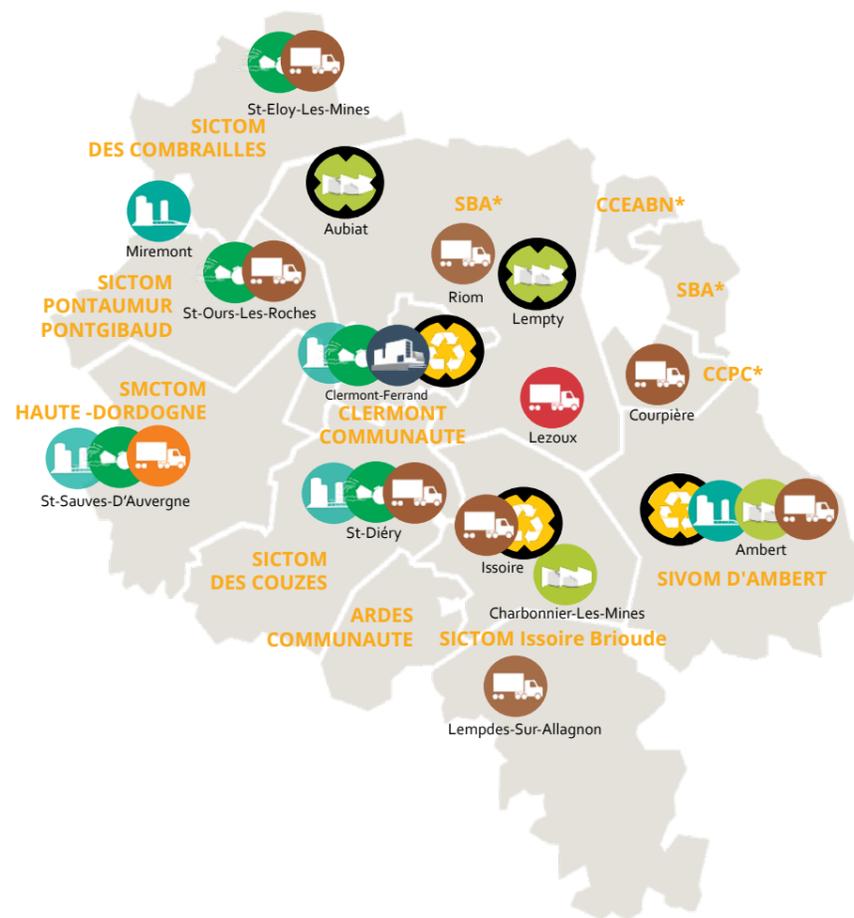


1.3 - LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM

Afin d'assurer ses missions, le VALTOM dispose d'installations de transfert et/ou de traitement, réparties sur son territoire.

A ces installations se rajoutent celles de prestataires privés, qui permettent de traiter une partie des déchets, par exemple les déchets ménagers d'emballages, traités par 3 entreprises locales.

REPARTITION DES INSTALLATIONS DU VALTOM



CCEABN* : Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs

CCPC* : Communauté de Communes du Pays de Courpière

SBA* : Syndicat du Bois de l'Aumône

1.4 - LES MODALITES DE GESTION DU SERVICE

VALORISATION DES DECHETS VERTS		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Broyage et/ou compostage des déchets verts Valtom	PRESTATION : TERRALYS, ECOVERT BOILON, ONYX	874 000 €
Gestion et exploitation des plates-formes de compostage Valtom (Ambert et Charbonnier-les-Mines)	PRESTATION : CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT, PRAXY CENTRE	356 700 €
Conception, construction, financement et exploitation d'un pôle de valorisation des déchets ménagers	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNEA	1 016 500 €
VALORISATION DES EMBALLAGES MENAGERS		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Tri des emballages ménagers	PRESTATION : CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT, ECHALIER, PRAXY CENTRE	6 549 000 €
VALORISATION DES DECHETS MENAGERS RÉSIDUELS ET FERMENTESCIBLES		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Conception, construction, financement et exploitation d'un pôle de valorisation des déchets ménagers	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNEA	18 669 900 €
VALORISATION DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Traitement et valorisation des encombrants	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNEA	2 681 000 €
	CONVENTION DE COOPERATION : SICTOM DES COUZES, SIVOM D'AMBERT, SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD, SMCTOM HAUTE-DORDOGNE,	-
Traitement et valorisation des cartons, métaux et bois	PRESTATION : ECO VERT BOILON, ECHALIER, SITA, ONYX, PRAXY CENTRE, CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT	52 200 €
Traitement et valorisation des gravats	PRESTATION : ECO VERT BOILON, PRAXY CENTRE, CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT, RENON, SITA	198 000 €
Traitement et valorisation des DDS	PRESTATION : VEOLIA, CHIMIREC, SITA, SARPI	65 800 €
Traitement et valorisation des DASRI	PRESTATION : ONYX, SITA	440 €
Traitement et valorisation de l'amiante et des emballages vides souillés	PRESTATION : VEOLIA	42 700 €
Traitement et valorisation du polystyrène	PRESTATION : ONYX	660 €
Traitement et valorisation du placoplâtre	PRESTATION : ECHALIER	37 200 €
Traitement et valorisation des plastiques durs et souples	PRESTATION : SITA	3 800 €
VALORISATION, TRANSFERT ET TRANSPORT DES DÉCHETS ISSUS DES QUAIS DE TRANSFERT		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Transfert des déchets ménagers	PRESTATION : SITA	25 800 €
	CONVENTION DE COOPERATION : SICTOM DES COUZES, SICTOM ISSOIRE BRIOUE, SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD, SIVOM D'AMBERT, SMCTOM HAUTE-DORDOGNE, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COURPIÈRE, SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE	
Transport des déchets ménagers	PRESTATION : SITA, CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT, ECHALIER, MULTI TRANSPORT	429 500 €
	CONVENTION DE COOPERATION : SICTOM ISSOIRE BRIOUE, SMCTOM HAUTE-DORDOGNE, SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE	

LES DECHETERIES

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le VALTOM a en charge la valorisation des déchets de déchetteries à l'exception du verre, des pneus, du textile, des cartouches d'encre et des déchets sous convention d'éco-organismes.

LES MARCHÉS

85 marchés ont été engagés pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers pour un montant de plus de 31 000 000 € et ont générés localement plus de 200 emplois.

EN 2014

42 072 tonnes de déchets d'emballages ménagers triés

44 937 tonnes de déchets verts traités

148 701 tonnes de déchets ménagers résiduels traités

140 430 tonnes de déchets traités issus des déchetteries

64 684 tonnes transitant par un quai de transfert VALTOM

EN CHIFFRES

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

2 775

composteurs distribués en 2014
soit **47 397** depuis 1999

104 273

personnes disposent aujourd'hui
d'un composteur

19%

de maisons individuelles
sont équipés
de composteurs VALTOM

13 138 tonnes/an

de quantités détournées estimées

COMPOSTAGE COLLECTIF

14

résidences équipées en 2014
(Ophis, Auvergne habitat,
Logidôme, résidences privées)
soit **76** au total

5 158

logements concernés au total

25%

de taux de participation

211 tonnes/an

de quantités détournées estimées

OUI à l'information des collectivités
NON à la publicité et aux journaux d'annonces

STOP PUB

Les déchets,
n'en faites
plus des tonnes !

STOP PUB

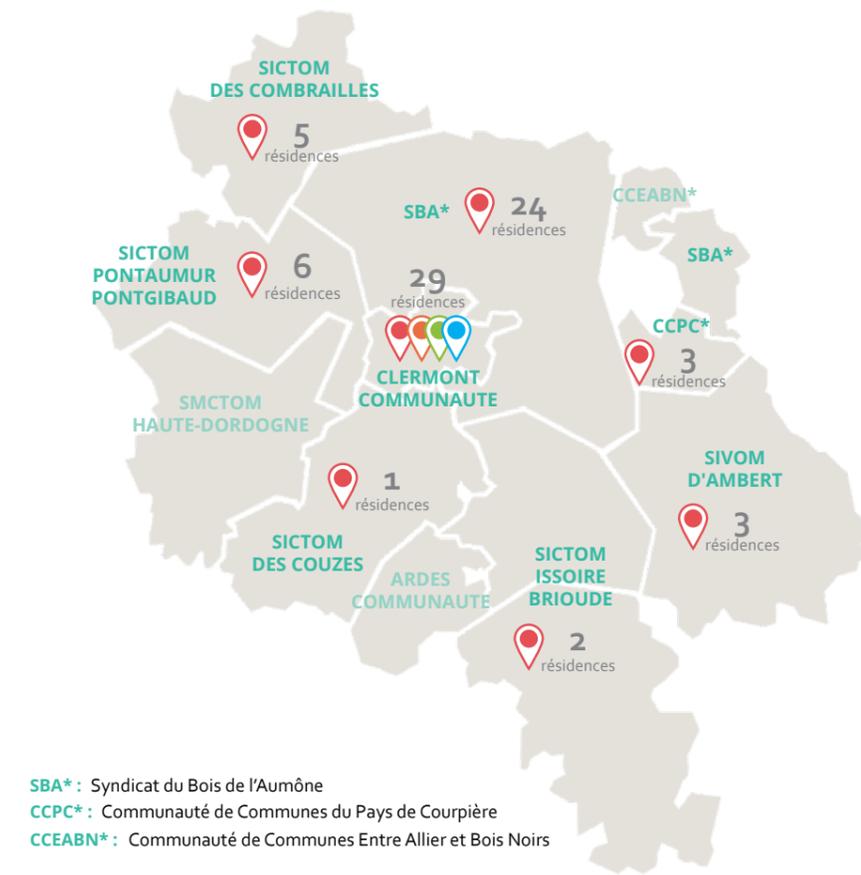
2 816

autocollants distribués en 2014

2 - LA PREVENTION

2.1 - LE COMPOSTAGE :

Le VALTOM promeut le compostage sous toutes ses formes, compostage individuel depuis 1999 et collectif depuis 2008.



LES PERSPECTIVES POUR 2015

En 2015, le VALTOM continuera de développer le compostage en pied d'immeuble en partenariat avec les bailleurs sociaux (6 résidences de plus). Le dispositif s'enrichira encore avec le lancement d'un appel à projets à destination des bailleurs privés. D'autre part, les maîtres-composteurs du VALTOM assurent le suivi technique de l'ensemble des résidences équipées. Ces suivis ont pour but d'accompagner les référents de site dans la pratique du compostage, d'assurer la production d'un compost de qualité et d'évaluer et de pérenniser le dispositif.

2.2 - L'EDUCATION A LA PREVENTION : LES ETABLISSEMENTS TEMOINS

Etablissements témoins, c'est un dispositif d'accompagnement pluriannuel conçu avec l'Education nationale et le CREEA* pour la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets au sein d'entités éducatives.

Accompagnés par des animateurs environnement du CREEA*, écoles, collèges, lycées du territoire s'engagent dans le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le réemploi... Sensibilisation, formation et retransmission sont au cœur du projet.

Retrouvez
les actions menées
dans le magazine
Etablissements Témoins

N°2



Les fiches projets sont en ligne à l'adresse :

<http://www.moinsdedechets.com/ecoles-temoins/>

CREEA* : Collectif Régional d'Education à l'Environnement Auvergne

EN CHIFFRES

2013/2014

21

Etablissements témoins dont

11

écoles

4

collèges

4

lycées

2

établissements de santé

1 831

élèves concernés

2014/2015

26

Etablissements témoins dont

13

écoles

7

collèges

3

lycées

3

établissements de santé

1 600

élèves concernés

ETABLISSEMENTS TEMOINS
Inscriptions 2014 / 2015

Votre projet d'éducation
au développement durable



Les déchets,
n'en faites
plus des tonnes !

ORGANICITE®

OrganiCité® est un dispositif innovant du VALTOM.

La commune d'Aulnat, la Communauté de Communes du Langeadois et la Communauté de Communes du Pays d'Ambert ont été choisies pour expérimenter des actions de réduction des biodéchets à l'échelle de leur territoire et autour de 3 axes :



AULNAT :

Les jardins communaux

- 5 ateliers à destination des jardiniers
- Environ 50 jardiniers touchés directement par l'action

L'école

- - 44% de gaspillage alimentaire soit -2 tonnes sur une année scolaire
- 2,5 tonnes de biodéchets alimentaires compostés

Le restaurant «Le Concorde»

- 1,6 tonnes de biodéchets compostés
- 500 g de gaspillage pour 40 repas servis lors d'un repas spécial pendant La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

L'EHPAD*

- Compostage de 2,5 à 5 tonnes de biodéchets alimentaires / an
- 100 personnes concernées à l'EHPAD et 316 repas / jours produits

La commune d'Aulnat a apportée des fonds complémentaires pour le développement des actions.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LANGEADOIS :

ESAT* et établissements scolaires du territoire

- Sur 46 pesées, une moyenne de 134 g de gaspillage alimentaire
- + de 300 élèves sensibilisés

ESAT* de Langeac

- 3,5 tonnes de biodéchets alimentaires compostés
- 90 travailleurs et personnels concernés par le projet

Camping de Langeac

- Potentiel de 1 tonne de biodéchets alimentaires compostés
- Une faible fréquentation : peu de touristes participant au projet

Ecole de Mazeyrat d'Allier

- 0,5 tonne de biodéchets compostés
- 150 élèves sensibilisés de la maternelle au CM2

Ce territoire a bénéficié de subventions européennes LEADER.



ESAT* : Etablissements et Services d'Aide par le Travail
ALCIH* : Association pour la Lutte contre l'Inadaptation des Personnes Handicapées
EHPAD* : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'AMBERT EN PARTENARIAT AVEC LE SIVOM D'AMBERT :

Ecole de La Forie

- 0,5 tonne de biodéchets compostés
- 50 participants à la Fête du compost

ALCIH*, Foyer de vie de Champetières

- 7 à 11 tonnes de déchets verts compostés en andain
- 2,5 tonnes de biodéchets alimentaires compostés
- 8m³ de broyat produit

Collège et Lycée d'Ambert

- - 75 g de gaspillage alimentaire/plateau au collège
- 400 élèves sensibilisés durant la pause méridienne

ESAT* du Val Dore

- 70 m³ de branches broyées chez les clients (production de 7 m³ de broyat valorisé)
- Acquisition d'un broyeur

Hôpital et EHPAD* d'Ambert

- 25 tonnes / an de biodéchets alimentaires compostés
- 1 hôpital, 2 EHPAD, 740 repas / jour

La Communauté de communes et le SIVOM ont apporté des financements complémentaires au déploiement des actions.

2.4 - WWW.MOINSEDECHETS.COM

Le site départemental, administré par le VALTOM, retrace toutes les actions de prévention du territoire menées en complémentarité par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, le VALTOM et ses collectivités adhérentes.

EN CHIFFRES

875
visites par mois

+8%
de visites par rapport à 2013

2
newsletters

2 098
abonnés



LEXIQUE

*LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE :

Les usagers du service de collecte sont considérés collectés en porte-à-porte s'ils bénéficient d'une collecte en bacs ou en sacs individuels devant leur domicile ou s'ils déposent leurs déchets dans des bacs de regroupement.

*LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS :

Après collecte sélective des emballages, des journaux/magazines et, sur une partie du territoire, des biodéchets, il reste les déchets ménagers résiduels.

*LES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS :

La collecte séparée des déchets d'emballages ménagers concerne principalement : les papiers et cartons d'emballages, les briques alimentaires, les emballages métalliques en acier et en aluminium, les bouteilles et flacons en plastique, les journaux, magazines, revues et publicités.

*LES BIODECHETS :

Les biodéchets sont les déchets biodégradables solides des ménages qui comprennent : les déchets alimentaires, les déchets verts, les papiers et les cartons souillés.

3 - LA COLLECTE

La collecte des déchets concerne les déchets collectés en porte-à-porte, en point d'apport volontaire ainsi que ceux accueillis en déchèteries.

Ce sont les collectivités adhérentes au VALTOM qui assurent la collecte des déchets ménagers, selon des modalités qui leur sont propres (régie et/ou prestation de service).

3.1 - LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE*

LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS*

La totalité des habitants du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels, avec des fréquences variables selon les collectivités et les saisons.

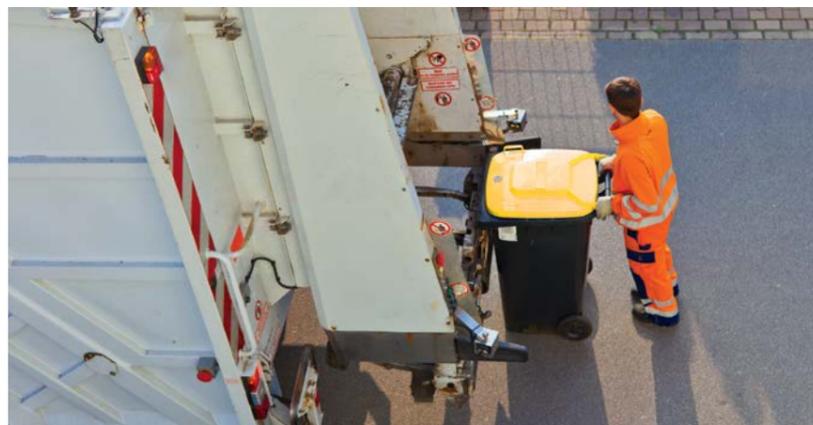
Ce sont ainsi **14,8 701 tonnes** qui ont été collectées soit **224,6 kg/hab.**

LES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS*

La totalité de la population peut trier les déchets recyclables. **97%** de la population du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte de proximité (bacs individuels ou de regroupement) pour ces déchets. Celle-ci est réalisée à des fréquences variables selon les territoires. Les déchets recyclables (journaux, papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastiques avec bouchon et boîtes métalliques) sont transportés vers les centres de tri. Puis les balles de déchets triés sont acheminés vers différentes filières de valorisation.

En 2013, Clermont Communauté et le Syndicat du Bois de l'Aumône ont mis en place l'extension des consignes de tri sur leur territoire, permettant de détourner un gisement supplémentaire de déchets vers les filières de valorisation (pots, barquettes, blisters et boîtes en plastique ou polystyrène).

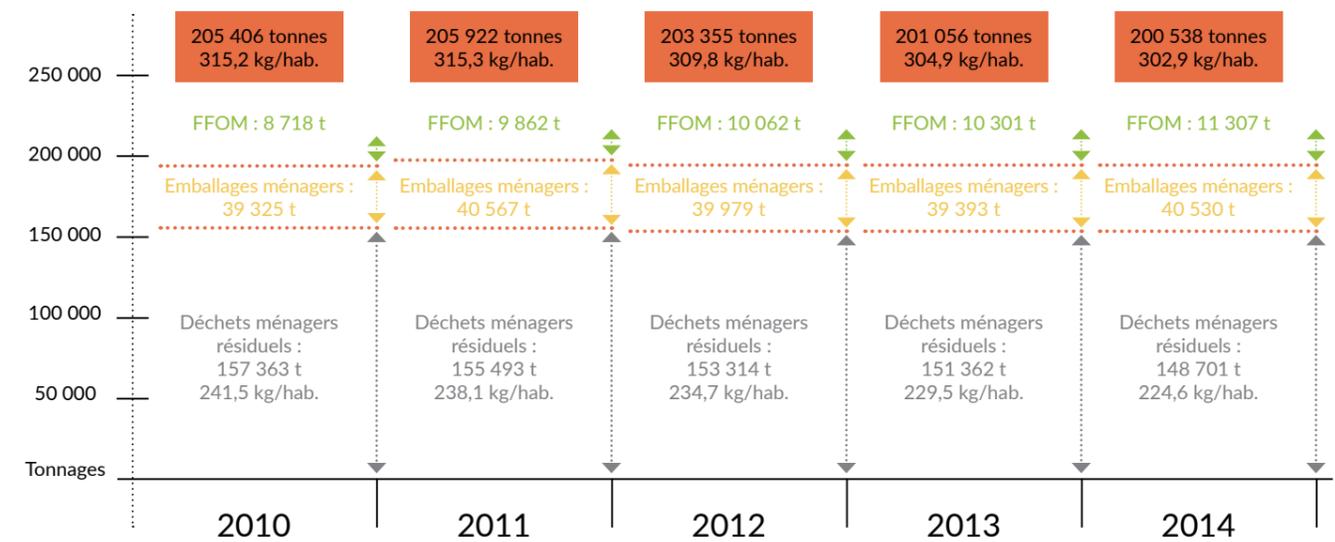
En 2014, **40 530 tonnes** d'emballages ménagers ont été collectées en porte-à-porte, soit 1 150 tonnes de plus qu'en 2013.



LA COLLECTE DES BIODECHETS*

Depuis 2006, la collecte en porte à porte de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM), ou biodéchets, est développée sur le territoire de Clermont Communauté. Les foyers situés dans les zones pavillonnaires de l'agglomération sont dotés de bacs à couvercle vert d'eau pour la collecte des déchets organiques : déchets de préparation des repas, restes alimentaires, papiers souillés et déchets verts en petites quantités. Les **11 307 tonnes** de FFOM ainsi collectées en 2014 ont été valorisées sur le pôle multifilières Vernéa afin de produire du gaz et du compost.

SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES EN PORTE-A-PORTE



ANALYSE :

Les quantités de déchets collectés en porte-à-porte restent relativement stables ces dernières années. Nous constatons une baisse continue de la collecte des déchets ménagers résiduels (**-1,7% par rapport à 2013**) et une augmentation sensible de la collecte des déchets d'emballages ménagers (**+2,8% par rapport à 2013**) ainsi que de la collecte des biodéchets (**+10% par rapport à 2013**) qui s'explique par une météo favorable à la production de déchets verts sur l'année 2014.



3.2 - LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Elle concerne les déchets collectés dans des bornes situées sur la voie publique ou ceux collectés en déchèterie.

LES COLONNES DE DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS

La collecte en point d'apport volontaire des déchets d'emballages ménagers concerne la population qui ne bénéficie pas de collecte en porte-à-porte, ou peut venir en complément de cette dernière, notamment dans les zones urbanisées où elle est quelquefois réalisée dans des colonnes enterrées. Les conteneurs sont répartis en fonction de la population et/ou de l'éloignement des habitations. Comme pour la collecte en porte-à-porte, les **1 541 tonnes** de déchets d'emballages ménagers collectés en point d'apport volontaire ont été envoyés vers les centres de tri pour valorisation.

LE VERRE

La collecte du verre des particuliers se fait uniquement par apport volontaire, dans des colonnes à verre situées sur la voie publique et dans les déchèteries. Les **19 036 tonnes** collectées en 2014 ont transité par des plates-formes de transfert ou ont été envoyées directement vers les usines de recyclage.

L'HUILE DE VIDANGE

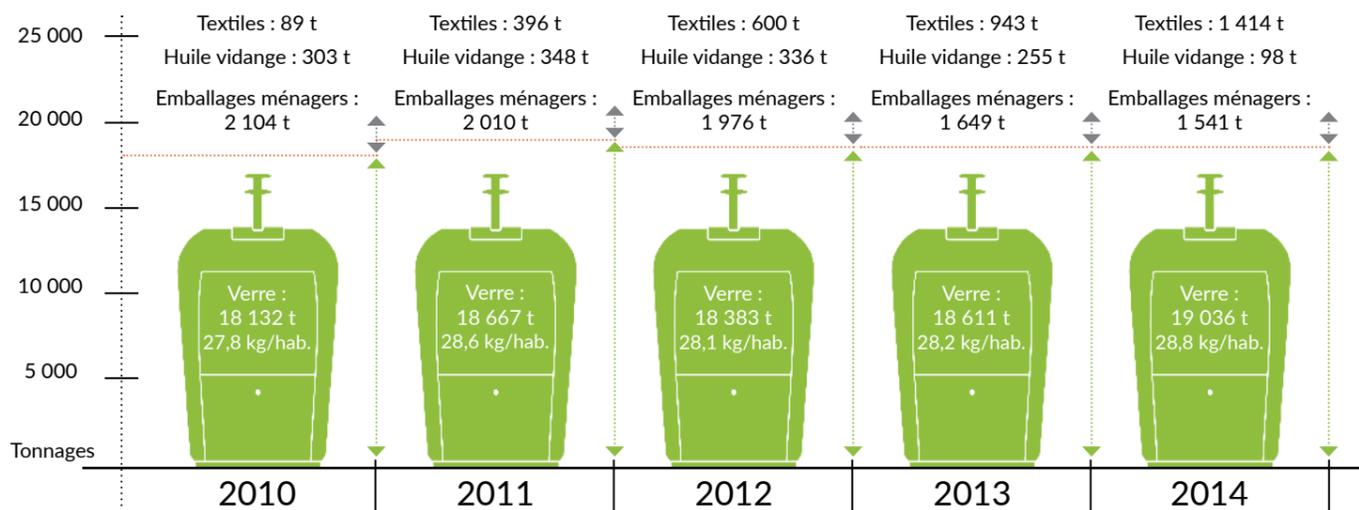
La collecte de l'huile minérale usagée se fait de la même façon que pour le verre, l'huile étant valorisée dans des filières spécifiques de traitement. **98 tonnes** ont été collectées.

LES TEXTILES

La collecte des textiles continue de se développer sur le territoire, avec l'installation de colonnes de collecte par des associations telles que Emmaüs ou Le Relais dans certaines déchèteries et/ou sur le domaine public. **1 414 tonnes** ont été collectées par les associations en 2014.



SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



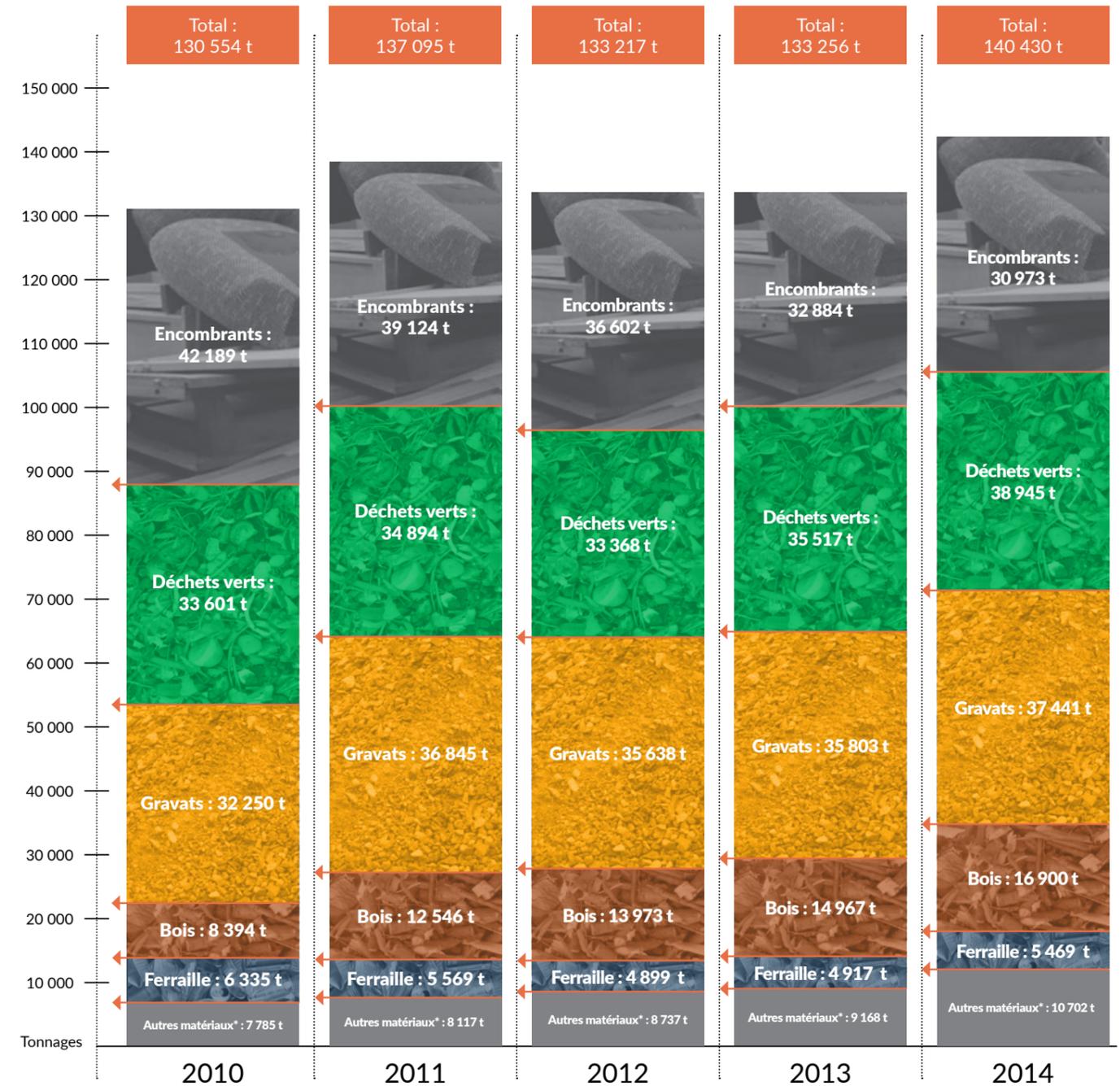
Les tonnages de textile collectés sont encore en augmentation (+50% en 2014). Sur les deux dernières années la quantité a doublé grâce à l'augmentation du nombre de colonnes installées.

LA COLLECTE EN DECHETERIES

Les déchèteries sont gérées, en régie ou en prestation de service, par les collectivités adhérentes au VALTOM. Les catégories de déchets qui y sont acceptées varient selon l'organisation des collectivités et/ou des sites, le plus souvent en fonction de la place disponible.

De nouvelles filières ont été progressivement mises en place ces dernières années, par exemple pour le plâtre, le polystyrène, les plastiques durs, les plastiques souples, etc. qui sont dorénavant valorisés.

QUANTITES COLLECTEES EN DECHETERIES



* Autres matériaux : cartons, textiles, pneus, batteries, déchets toxiques, huiles de récupération, piles, DEEE*, lampes, cartouches, DASRI*, plâtre, plastiques, amiantes, polystyrène, autres filières.

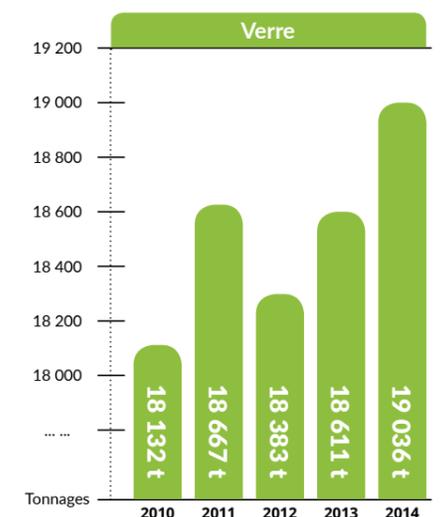
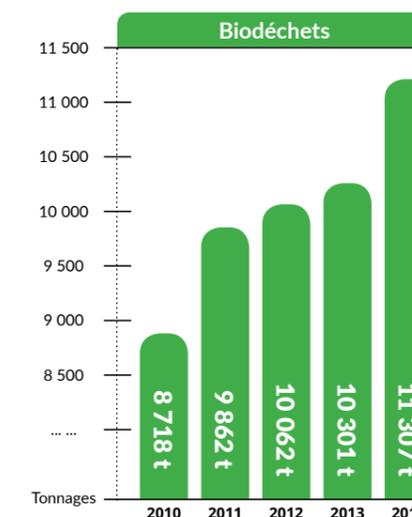
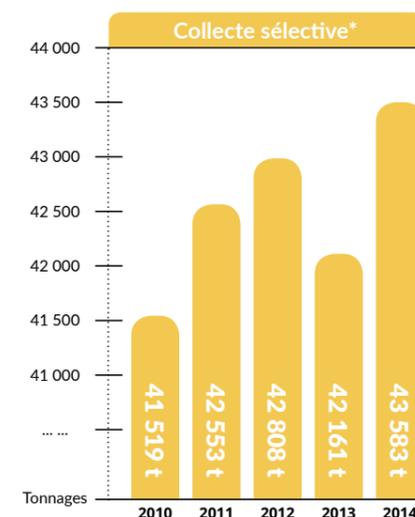
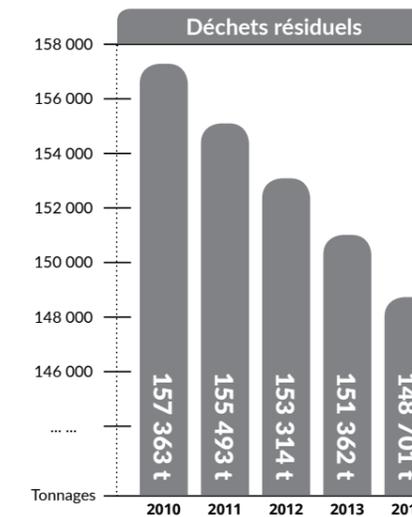
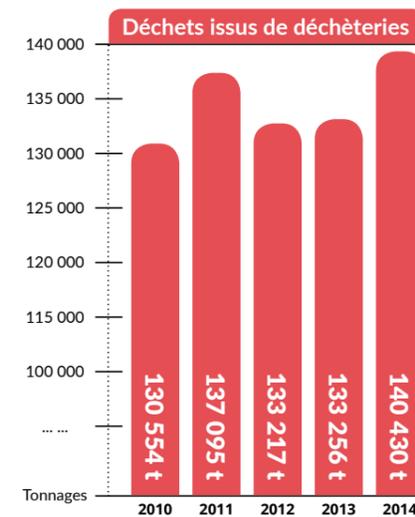
* DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
 * DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DETAIL DES TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIES

	2010	2011	2012	2013	2014	EVOLUTION 2014/2013
Déchets verts	33 601	34 894	33 368	35 517	38 945	+ 9,7%
Bois	8 394	12 546	13 973	14 967	16 900	+ 12,9%
Ferraille	6 335	5 569	4 899	4 917	5 469	+ 11,2%
Cartons	3 098	3 037	2 996	2 923	3 089	+ 5,7%
Pneus	292	330	428	403	376	- 6,7%
Batteries	55	80	91	66	56	- 15,2%
Piles	48	57	44	56	58	+ 3,6%
DEEE*	3 294	3 633	3 819	3 757	4 395	+ 17%
Lampes et tubes fluorescents	2	2	6	7	10	+ 42,9%
Cartouches d'encre	3	2	1	1,7	1,8	+ 5,9%
Gravats	32 250	36 845	35 638	35 803	37 441	+ 4,6%
DASRI**	5	7	6	5	6	+ 0%
DDS***	800	803	871	818	1 035	+ 26,5%
Encombrants	42 189	39 124	36 602	32 884	30 973	- 5,8%
Amiante	188	88	175	239	101	- 57,7%
Plastiques durs et souples		78	110	168	162	- 3,6%
Placo plâtre			90	587	1 102	+ 87,7%
Polystyrène			17	25	26	+ 4%
Huiles (alimentaires + vidanges)			83	74	85	+14,9%
Gaz et extincteurs				38	55	+44,7%
Papiers et bouquins					145	
Total des déchets collectés en déchèteries	130 554	137 095	133 217	133 256	140 430	+5,4%

* DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
 ** DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
 *** DDS : Déchets Diffus Spécifiques

3.3 - LE BILAN DES COLLECTES



ANALYSE :

Malgré la baisse constante de la collecte de déchets ménagers résiduels nous constatons sur l'année 2014 une augmentation de 9 kg/hab. de déchets produits. Elle s'explique par une augmentation de 5% des déchets collectés en déchèteries dû à une importante production de déchets verts (météo favorable) et une forte progression des apports de ferrailles, bois, DEEE** et gravats.

*Collecte sélective : Porte-à-Porte + Point d'apport volontaire + Textiles + Huiles de vidange
 **DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

EN 2014

+ 10 kg/hab.
de déchets collectés
en déchèterie

- 5 kg
de déchets résiduels
produits par habitant

+ 3,4%
de déchets d'emballages
collectés

4 - LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT

4.1 - LE TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS

Les centres de transfert permettent de regrouper les déchets au plus près des lieux de collecte afin de les acheminer vers les sites de valorisation et de traitement, par l'intermédiaire de véhicules à plus grande capacité de transport.

Le conditionnement dans des caissons après compactage vise à réduire l'impact environnemental et les coûts liés au transport des déchets ménagers, ainsi qu'à optimiser les temps de collecte des collectivités adhérentes.

En 2014, 5 centres de transfert sont entrés en activité à Lempdes-sur-Allagnon, Saint-Diéry, Courpière, Saint-Ours-les-Roches et Ambert. Ils font partie d'un projet départemental permettant d'acheminer 34% des déchets vers le pôle de valorisation Vernéa et les centres de tri. Ils ont permis de **diviser par 4 le nombre de véhicules sur les routes** soit **une économie de plus d'1 million de km parcourus**.

Actuellement, ces centres de transfert sont exploités par les adhérents du VALTOM à l'exception de celui de Saint-Eloy-les-Mines, géré par un prestataire privé.

- 8 centres de transfert VALTOM 
- 1 centre de transfert en construction 
- 1 centre de transfert en cours d'études 
- CCEABN***: Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs
- CCPC***: Communauté de Communes du Pays de Courpière
- SBA***: Syndicat du Bois de l'Aumône



EN CHIFFRES

8
centres de transfert
en activité

1
centre de transfert
en construction

1
centre de transfert
en cours d'études

4.2 - LE TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS

Une partie des déchets ménagers collectés par les collectivités adhérentes transite par des centres de transfert du VALTOM, selon la répartition suivante :

TRANSPORT DES DECHETS COLLECTES						
COLLECTIVITES	CENTRE DE TRANSFERT	EXPLOITANT	TRANSPORTEUR	DECHETS	TONNAGE	PART TRANSFÉRÉES
Syndicat du Bois de l'Aumône	Riom	Syndicat du Bois de l'Aumône	Syndicat du Bois de l'Aumône	ménagers résiduels	15 614	52%
				emballages ménagers	1 478	14%
SICTOM des Combrailles	Saint-Eloy-les-Mines	SUEZ ENVIRONNEMENT	SUEZ ENVIRONNEMENT	ménagers résiduels	4 533	100%
				emballages ménagers	265	100%
SICTOM des Couzes	Saint-Diéry	SICTOM des Couzes	ECHALIER	ménagers résiduels	2 436	35%
				emballages ménagers	-	Apport direct
CCPC CCEABN	Courpière	CCPC	CLAUSTRE ENVIRONNEMENT	ménagers résiduels	2 853	100%
				emballages ménagers	760	100%
SIVOM d'Ambert	Ambert	SIVOM d'Ambert	MULTI TRANSPORT	ménagers résiduels	6 512	98%
				emballages ménagers	-	Apport direct
Ardes Communauté	Issoire	SICTOM Issoire - Brioude	SICTOM Issoire - Brioude	ménagers résiduels	641	100%
				emballages ménagers	-	Apport direct
SICTOM Issoire - Brioude	Issoire + Lempdes-sur-Allagnon	SICTOM Issoire - Brioude	SICTOM Issoire - Brioude	ménagers résiduels	18 516	90%
				emballages ménagers	-	Apport direct
SICTOM Pontaumur Pontgibaud	Saint-Ours	SICTOM Pontaumur Pontgibaud	ECHALIER	ménagers résiduels	4 460	99%
				emballages ménagers	528	100%
SMCTOM Haute-Dordogne	Quai de transfert de Saint-Sauves	SMCTOM Haute-Dordogne	SMCTOM Haute-Dordogne	ménagers résiduels	5 761	99%
				emballages ménagers	327	100%
TOTAL (en tonnes)					64 684	34%
ménagers résiduels					61 326	41%
emballages ménagers					3 358	8%
km parcourus					326 376	
APPORTS DIRECTS VIA LA COLLECTE						
MÉNAGERS RÉSIDUELS	EMBALLAGES MÉNAGERS	TOTAL				
87 375,32	37 171,02	124 546,34				

5 - LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT

Suite aux travaux du Grenelle de l'Environnement, l'ensemble de la gestion des déchets a été réorientée, en hiérarchisant les priorités : prévention, préparation en vue du réemploi, recyclage, valorisation (matière, organique et énergétique) et élimination.

5.1 - LA PRÉVENTION

La prévention se définit par l'ensemble des mesures permettant de réduire la quantité de déchets et leur nocivité, diminuant ainsi la pression des activités humaines sur l'environnement. Elle est traitée page 12.

5.2 - LE RÉEMPLOI

Le réemploi désigne toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. Elle concerne notamment une partie des articles textiles collectés dans des colonnes placées en déchèteries ou sur la voie publique, qui seront revendus dans des friperies, donnés à des associations, transformés en chiffons et pour une part résiduelle enfouis ou incinérés.

En 2014, **1 414 tonnes** de déchets textiles ont été collectées soit **50%** de plus que l'année précédente. Ces textiles ont ensuite été valorisés par des associations de réinsertion.

Le développement des recycleries permet également de donner une seconde vie à nos déchets et de diminuer leur coût de traitement. 3 recycleries sont présentes sur notre territoire :

- Jecycle Parc à Clermont-Ferrand,
- Récup Dore Solidaire à Ambert,
- Ressourcerie des Combrailles à Saint-Maurice-près-Pionsat.



5.3 - LE RECYCLAGE

Le recyclage désigne toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

LES HUILES USAGÉES

Les **183 tonnes** d'huiles collectées en apport volontaire ont subi une opération de régénération qui consiste à les raffiner en extrayant les contaminants, produits d'oxydation et additifs.

LE VERRE

Le verre est recyclable à **100%** et à l'infini sans altérer ses caractéristiques physiques. La collecte séparée du verre est une de celles qui a le taux de captage le plus important auprès des usagers, 7 emballages sur 10 sont effectivement collectés. Nos performances stagnent depuis 5 ans, redoublons d'effort et de vigilance.

TONNAGES DE VERRE TRAITÉ



5.4 - LA VALORISATION MATIÈRE

LES EMBALLAGES MÉNAGERS

Les déchets d'emballages ménagers, envoyés en mélange en centre de tri, sont séparés en une dizaine de catégories de matériaux afin d'être envoyés dans les différentes filières de valorisation matière.

Les matériaux les plus collectés sont les cartons, journaux et magazines (**68%**), puis les matières plastiques (**12%**), les métaux (**2,5%**) et les briques alimentaires (**1,8%**).

Le traitement en centre de tri engendre également des refus de tri (environ **16%** : de 10% à 26% selon les collectivités) qui sont valorisés énergétiquement depuis la mise en service du pôle multifilières Vernéa.

EMBALLAGES MÉNAGERS TRAITÉS EN CENTRE DE TRI



EN CHIFFRES

49

déchèteries en activité dont une mobile sur le territoire d'Ardes communauté

39%

des déchets collectés par les collectivités le sont en déchèteries

ANALYSE :

Les filières de valorisation en déchèteries ne cessent de se diversifier et permettent ainsi une collecte plus importante des déchets produits par les ménages.

L'extension de ces consignes de tri en déchèteries est quelquefois limitée par le manque d'espace sur les sites de collecte. Certains travaux d'aménagement sont ainsi prévus sur les déchèteries du territoire.

En parallèle, des filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) permettent de collecter ces mêmes déchets en magasins : meubles, piles, ampoules, téléphones portables, électroménager, etc.

Autant de déchets qui ne sont pas à traiter par les collectivités.

26

LES DECHETS DES DECHETERIES

Les collectivités cherchent à valoriser au maximum les déchets collectés en organisant le tri sur les déchèteries, et en choisissant, quand cela est possible, des filières de traitement maximisant la réemploi, le recyclage ou la valorisation (énergétique, matière ou organique). Les différents types de déchets valorisables sont envoyés dans des filières spécifiques :

	TYPE DE VALORISATION	TONNAGE
Bois	Broyage puis valorisation en chaufferie ou en fabrication de panneaux de particules	16 900
Ferraille	Recyclage en matière première secondaire	5 469
Cartons	Valorisation en papeterie (cartons ou papiers d'essuyage)	3 089
Pneus	Broyés puis valorisés en matière première secondaire	376
Batteries	Valorisation matière et élimination d'une partie résiduelle	56
Piles	Valorisation matière et élimination d'une partie résiduelle	58
DEEE*	Recyclage des matériaux valorisables et incinération d'une partie résiduelle	4 395
Lampes et tubes fluorescents	Recyclage des matériaux valorisables et stockage d'une partie résiduelle	10
Cartouches d'encre	Réutilisation	1,8
Gravats	Utilisé en couche de fondation routière ou en installations de stockage comme matériaux d'exploitation	22 286
Plastiques durs	Recyclage en matière première secondaire	162
Placoplâtre	Recyclage en placoplâtre	1 102
Polystyrène	Recyclage en matière première secondaire	26
Gaz et extincteurs	Recyclage en matière première secondaire	55
Papier et bouquins	Recyclage en matière première secondaire	145
TOTAL DES DECHETS DE DECHETERIES ORIENTÉS VERS LA VALORISATION MATIERE		54 131

*DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

27

5.5 - LA VALORISATION ORGANIQUE

Le VALTOM traite et valorise l'ensemble des déchets verts collectés en déchèteries ou apportés par les communes directement sur les plates-formes ainsi que la FFOM* issue de la collecte de biodéchets de Clermont Communauté.

Il assure par le biais des marchés publics les prestations d'enlèvement, de broyage, de chargement, de transport et de compostage.

LE COMPOSTAGE

Deux types de composts sont produits :

- Le compost de déchets verts : issus de la fermentation des broyats de déchets verts.

- Le compost de biodéchets : issus de la fermentation des matières déshydratées après méthanisation de la FFOM*.

LE CO-COMPOSTAGE

Le co-compostage à la ferme est un mode de gestion de proximité des déchets organiques mis en place depuis 2008 par le VALTOM. Une partie des déchets verts collectés en déchèteries ou directement sur les plates-formes de broyage est broyée finement et valorisée en compostage avec les effluents d'élevage d'agriculteurs éleveurs.

LE FINANCEMENT

Les coûts générés par cette filière sont financés par une partie de la contribution versée par les collectivités adhérentes au VALTOM.



*FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

EN CHIFFRES

13

agriculteurs partenaires pour le co-compostage

↗ 10%

de déchets verts traitées en 2014/2013

44 937 tonnes

de déchets verts compostées soit

68 kg

par habitant et par an

17 018 tonnes

de compost de déchets verts produites soit

26 kg

par habitant et par an

2 590 tonnes

de compost de FFOM* produites

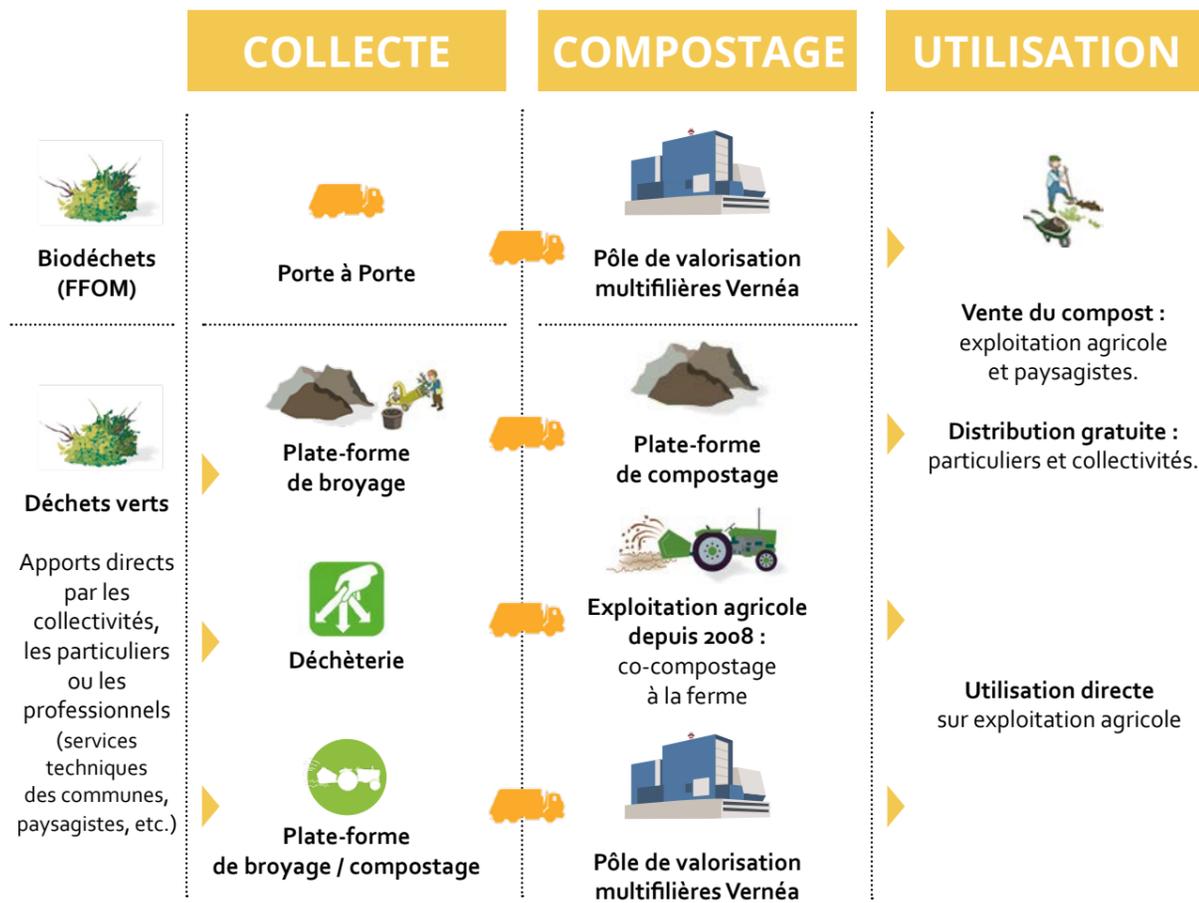
1 781 tonnes

de compost redistribués aux collectivités

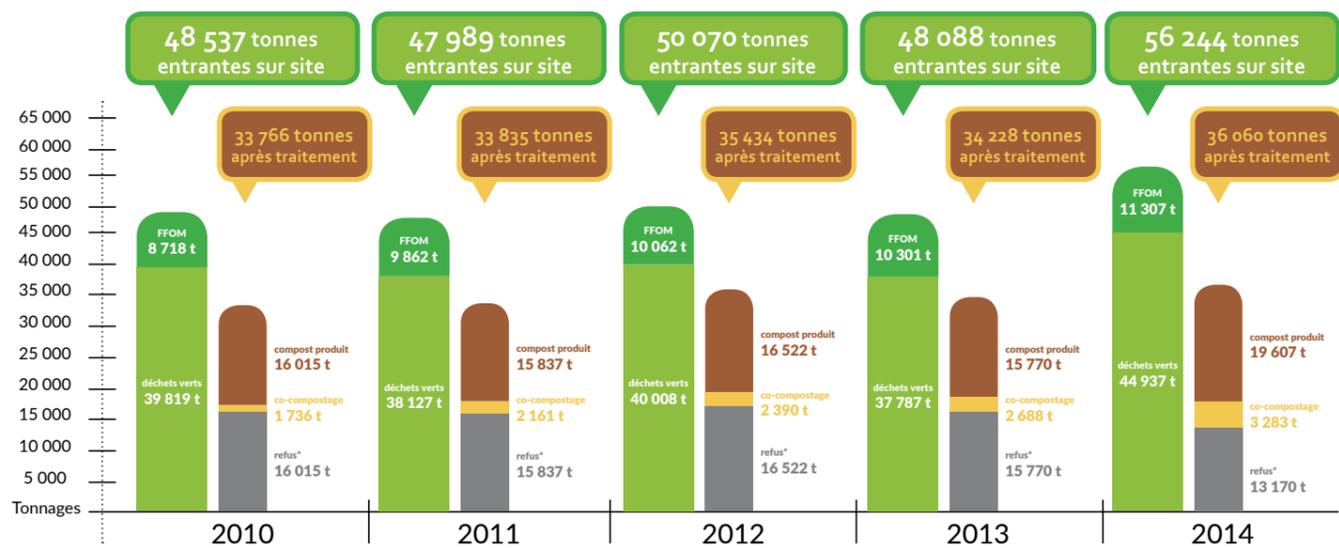
3 283 tonnes

produites en co-compostage

FLUX DES DECHETS VERTS ET BIODECHETS



BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS VERTS ET BIODECHETS



La différence entre les tonnages entrants et après traitement est due à l'évaporation occasionnée par le processus de transformation des déchets en compost.

* Les refus sont valorisés en biomasse (bois), énergétiquement ou stockés.

5.6 - LA VALORISATION ENERGETIQUE

La valorisation énergétique prend plusieurs formes pour les déchets du VALTOM : l'incinération avec récupération d'énergie, sur le pôle Vernéa, la valorisation du biogaz généré par le stockage sur Puy-Long et par la méthanisation des déchets organiques sur le pôle Vernéa.

LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

Sur les 147 437 tonnes de déchets ménagers résiduels entrés en 2014 sur le pôle multifilières Vernéa, environ 63%, soit 92 885 tonnes correspondant à la partie sèche, ont été incinérés, tandis que les 37% restants ont été stabilisés.

LES DASRI

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont collectés essentiellement en déchèteries et en pharmacies, dans des conteneurs spécifiques fournis le plus souvent par les pharmacies. Les 6 tonnes collectées en déchèteries en 2014 ont été incinérées sur le site de Bayet dans l'Allier, seule unité de valorisation des DASRI autorisée en Auvergne.

LES DDS

Un Déchet Diffus Spécifique (DDS) est un déchet ménager issu de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu). Un DDS provient donc principalement des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage des ménages. Les 1 035 tonnes de DDS sont traitées majoritairement par incinération avec récupération d'énergie.

LES DECHETS ENCOMBRANTS

Sur l'année 2014, ce sont 22 795 tonnes d'encombrants, issus des déchèteries, qui ont été triés, broyés et traités par incinération pour être valorisés sous forme d'électricité.

LE BIOGAZ

La totalité de la collecte en porte à porte par Clermont Communauté des déchets organiques a été valorisée par méthanisation sur le pôle multifilières de valorisation Vernéa. Le biogaz produit par le méthaniseur a été valorisé sous forme d'électricité ainsi que celui produit sur l'ISDND de Puy-Long.

* Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
** Déchets Diffus Spécifiques

EN CHIFFRES

74% des encombrants valorisés sur le pôle multifilières de valorisation Vernéa

11 307 tonnes de déchets organiques



EN CHIFFRES

220 988 tonnes
de déchets traités

dont **196 651 tonnes**
du VALTOM

148 170 tonnes
de déchets valorisés
en énergie

102 914 MWh
d'électricité produits

20 914 tonnes
de déchets organiques
valorisés biologiquement

29 239 tonnes
de grève de mâchefer valorisées

3 979 tonnes
de métaux valorisés

17 %
de valorisation matière

3 %
de valorisation biologique

59%
de valorisation énergétique

21%
de déchets enfouis

5.7 - LE POLE MULTIFILIERES DE VALORISATION VERNEA

Pour cette première année complète d'exploitation, **220 988 tonnes** de déchets ménagers et assimilés ont été valorisés sur le pôle multifilière de valorisation Vernéa, permettant ainsi de confirmer les performances techniques et environnementales du pôle.

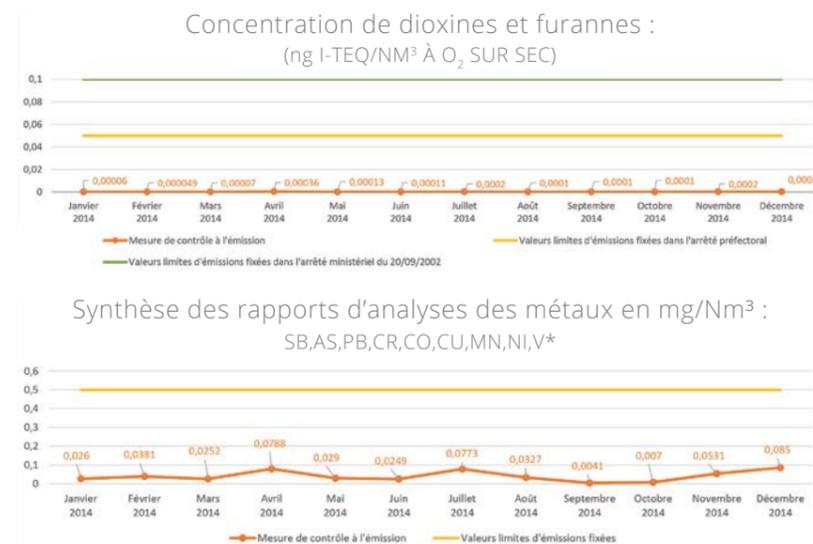
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le pôle est soumis à une réglementation très stricte et fait l'objet d'une surveillance continue par l'exploitant SUEZ ENVIRONNEMENT, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et le VALTOM afin de s'assurer du bon fonctionnement de celui-ci.

Les analyses en continu des émissions permettent de rendre compte de l'impact de l'activité sur le milieu environnant (données consultables sur le site www.vernea.fr) et une Commission de Suivi de Site (CSS) est organisée une fois par an sous la responsabilité du Préfet.

D'autre part dans le cas du dispositif global de contrôle du délégataire le VALTOM a mis en place des contrôles inopinés visant à garantir le bon fonctionnement de l'installation, une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et un groupe de concertation de proximité ainsi que le contrôle de tous les déchets entrants et sortants du site par la gestion des ponts bascules.

Enfin, une station fixe de mesure de la qualité de l'air sera installée sur l'année 2015 à proximité du site en collaboration avec l'association ATMO AUVERGNE.

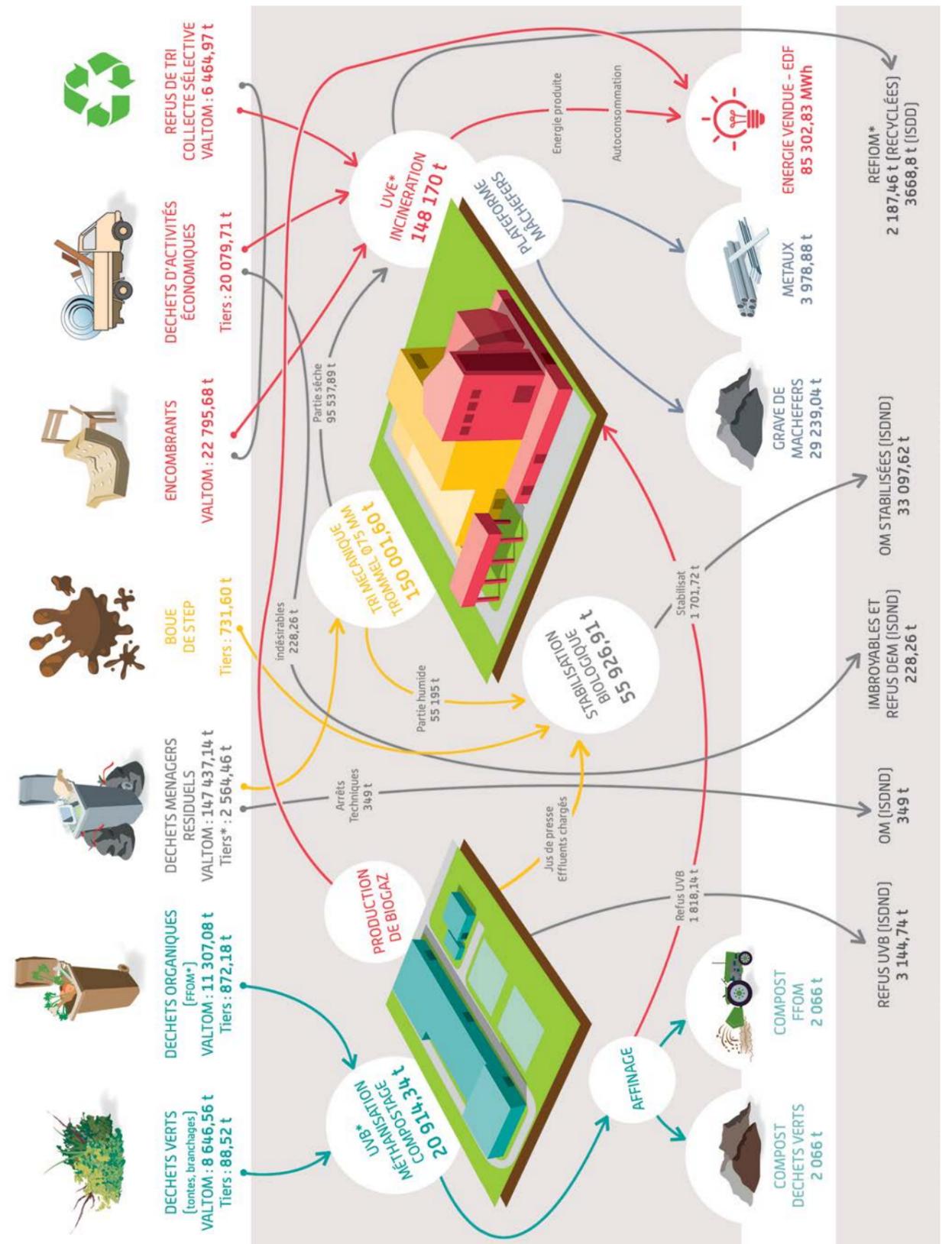
RÉSULTATS DES ANALYSES D'EMISSIONS EN 2014



Les émissions de métaux et de dioxines sont en deçà des seuils fixés par l'arrêté préfectoral d'exploitation du pôle Vernéa. Cet arrêté est lui-même 2 fois plus contraignant que les seuils fixés au niveau national pour les dioxines et 4 fois plus pour les dioxydes d'azote.

*Sb,As,Pb,Cr,Co,Cu,Mn,NI,V : Antimoine (Sb), Arsenic (As), Plomb (Pb), Chrome (Cr), Cobalt (Co), Cuivre (Cu), Manganèse (Mn), Nickel (Ni), Vanadium (V)

SCHEMA DES FLUX DU PÔLE DE VALORISATION MULTIFILIERES VERNEA



REFIOM* : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères
UVE* : Unité de Valorisation Énergétique
UVB* : Unité de Valorisation Biologique

5
ISDND

- 64%

de déchets ménagers stockés

6

- types de déchets stockés :
- Déchets ménagers résiduels détournés
 - Encombrants
 - DAE* / refus de tri
 - Stabilisats Vernéa
 - Déchets municipaux d'assainissement + gravats non valorisables
 - Amiante

*DAE : Déchets d'Activités Economiques

5.8 - LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS NON-DANGEREUX (ISDND)

En 2014 le VALTOM dispose de 5 ISDND destinées à recevoir principalement les déchets des usagers, mais également ceux des professionnels (dits déchets d'activités économiques).

Les catégories de déchets acceptables dans ces sites sont définies réglementairement : ce sont des déchets non dangereux. Le VALTOM a pour objectif de limiter les apports de déchets bruts de la part des professionnels, et leur impose de trier ou faire trier leurs déchets. Seuls les déchets non (ou très peu) valorisables sont alors orientés vers les différents sites de stockage.

TONNAGES DES DECHETS MENAGERS STOCKES EN 2014

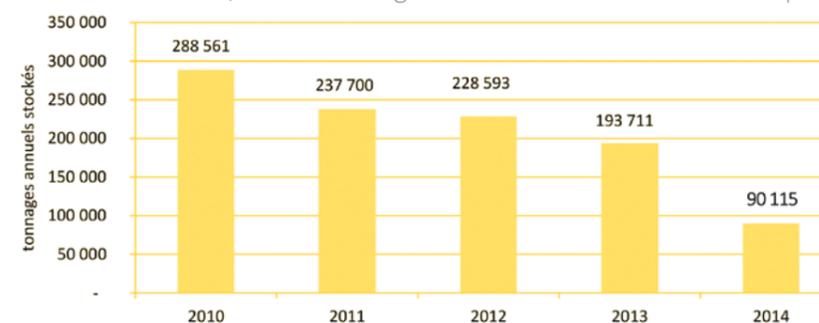
	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS	ENCOMBRANTS ISSUS DES DÉCHETTERIES	GRAVATS NON VALORISÉS	STABILISAT*	TOTAL 2014	TOTAL 2013
Ardes Communauté	0	10	0	141	151	456
Clermont-Communauté	576	131	0	14 402	15 109	63 217
CCPC	0	0	0	389	389	1 655
SICTOM des Combrailles	0	1 098	971	987	3 057	5 978
SICTOM des Couzes	256	978	0	1 456	2 691	7 744
SICTOM Issoire Brioude	105	116	0	4 468	4 689	26 076
SICTOM Pontaurmur Pontgibaud	52	986	0	976	2 014	5 491
SIVOM d'Ambert	112	2 204	0	1 430	3 746	9 105
CCEABN	0	0	0	237	237	1 585
SMCTOM Haute-Dordogne	94	2 477	0	1 261	3 832	8 308
Syndicat du Bois de l'Aumône	70	1 008**	14 184	6 624	20 964	29 397
TOTAL	1 263	9 008	15 155	32 374	57 800	159 022

ANALYSE :

Depuis fin 2013, les déchets ménagers résiduels sont traités sur le pôle de valorisation Vernéa, au lieu d'être stockés dans les installations de stockage de déchets non dangereux. Les quantités enfouies ont donc fortement diminuée : -64% en 1 an.

*Stabilisat : Fraction humide des déchets résiduels stabilisés issue du pôle multifilière de valorisation Vernéa
 **Tonnages incluant les encombrants du SBA traités par la société Selectis

EVOLUTION DES TONNAGES STOCKES (Déchets ménagers + déchets d'activités économiques)



ACTUALITES DES ISDND

Ambert

Une nouvelle réhausse a été réalisée sur le site du Poyet à Ambert afin de maintenir des capacités d'accueil suffisantes jusqu'à la création d'une nouvelle zone de stockage, soumise à autorisation des services de l'Etat.

Cette réhausse s'est accompagnée de la mise en place d'un réseau de captage du biogaz afin qu'il soit détruit en torchère.



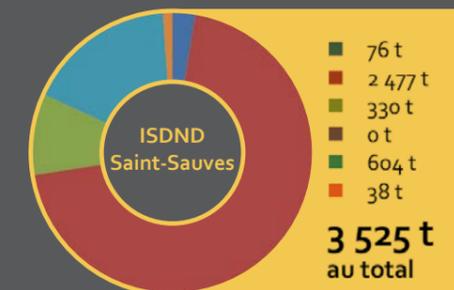
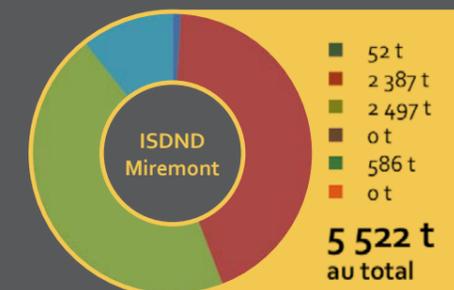
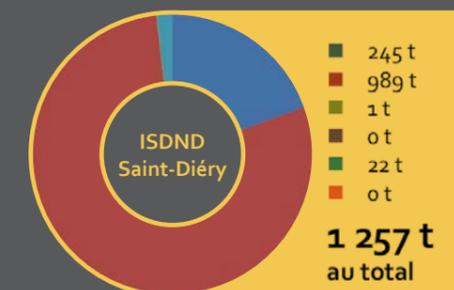
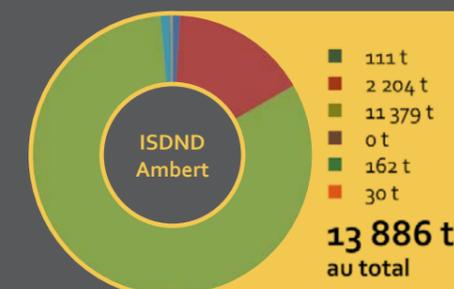
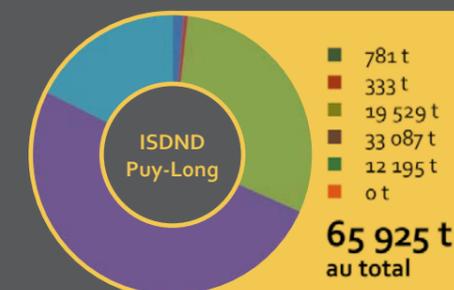
Miremont

Fin d'année 2014, une sous alvéole du site de Miremont a été fermée et étanchée afin de permettre une diminution des volumes de lixiviats à traiter et un meilleur captage du biogaz.



TONNAGES STOCKES par site :

- Déchets ménagers résiduels détournés
- Encombrants
- DAE* / refus de tri
- Stabilisats Vernéa
- Déchets municipaux et d'assainissement
- Amiante

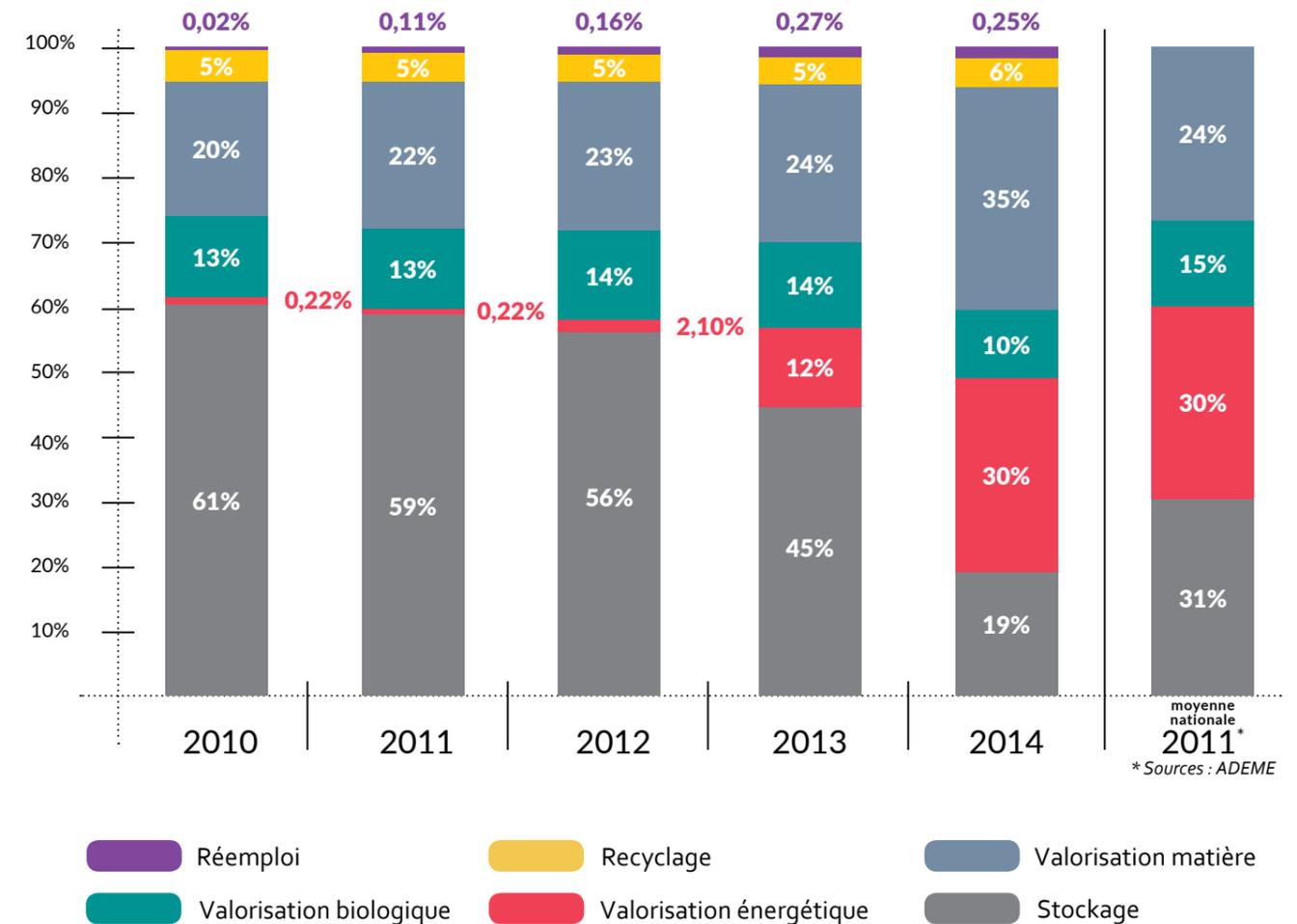


5.9 - LES MODES DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

	DECHETS MENAGERS TRAITES (EN TONNES)					TAUX DE VALORISATION 2014
	2010	2011	2012	2013	2014	
Textiles	89	396	600	943	1 414	61% 10% 26% 3%
Huiles usagées	303	348	336	255	183	100%
Verre	18 132	18 667	18 383	18 611	19 036	100%
Déchets d'emballages ménagers	41 038	42 546	41 937	41 042	42 072	84% 16% 0,3%
Déchets de déchèteries : <i>ferraille/cartons/bois/pneus/piles/batteries/ lampes, tubes/cartouches/DEEE/placoplâtre, gravats, etc.</i>	53 771	62 179	62 092	63 719	69 386	98% 2% 0,2%
Déchets verts	39 819	38 131	40 008	37 487	38 945	79% 19% 2%
FFOM	8 720	9 862	10 061	10 301	11 307	23% 20% 25%
DASRI	5	7	6	5	6	100%
DDS	800	803	871	818	1 035	11% 89%
Déchets ménagers résiduels*	157 363	155 493	153 314	142 167	148 700	15% 46% 24%
Encombrants	42 189	39 124	36 602	34 121	30 973	17% 51% 32%
Total	362 229	367 556	364 210	349 470	363 057	
Total en kg/hab	569,6	562,8	554,9	530	548,4	

* Déchets ménagers résiduels humides compostés avant stockage (perte de 30 à 40% d'eau).

EVOLUTION DES MODES DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT



OBSERVATIONS :

La mise en service du pôle Vernéa a permis de diviser par 2,5 le tonnage de déchets enfouis. Ces tonnages détournés du stockage ont été valorisés en énergie (+18% par rapport à 2012) et en matière (3 979 tonnes de métaux extraits des mâchefers, 29 239 tonnes de graves de mâchefers réutilisées en sous couche routièr).

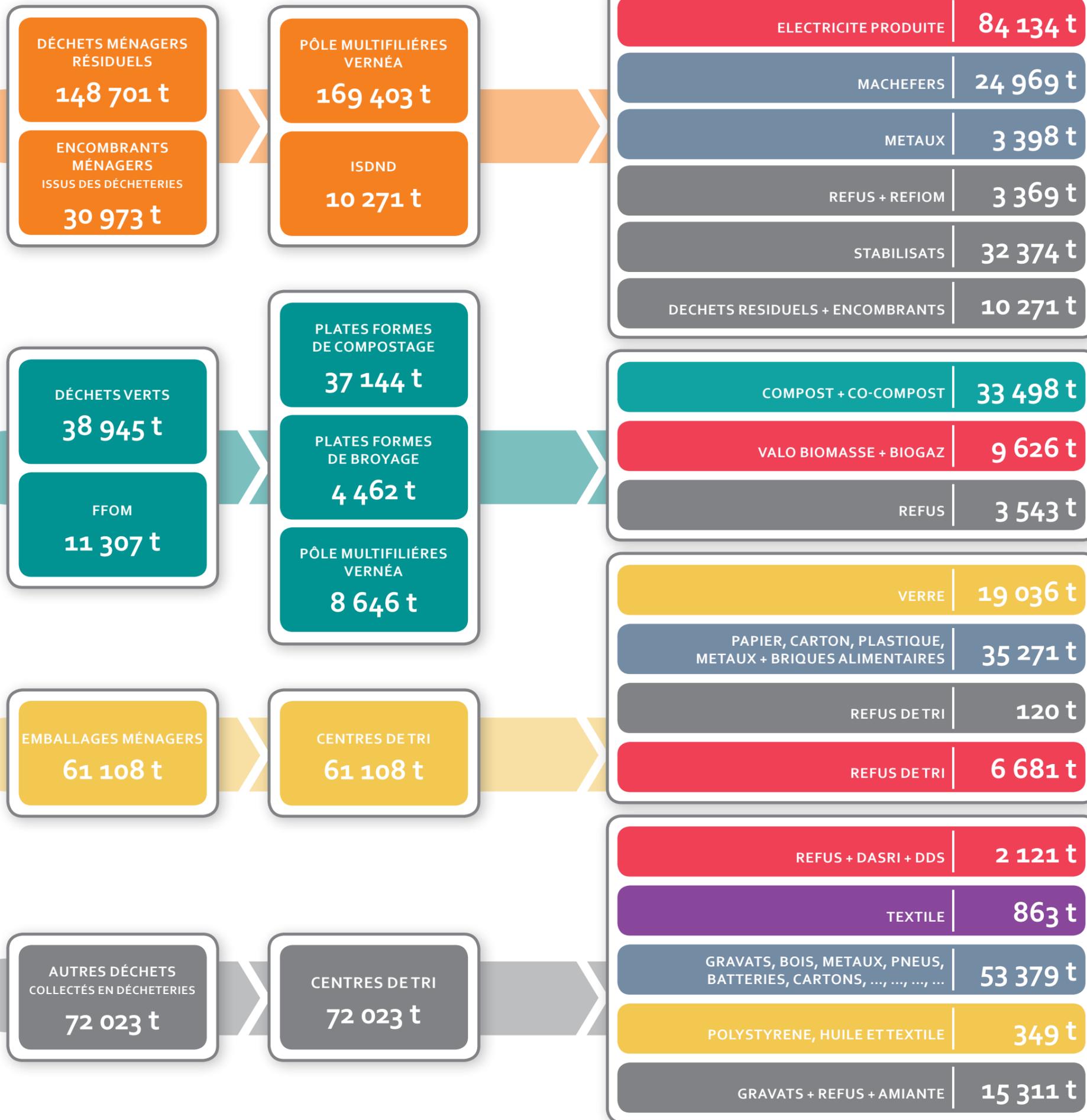
Avant la mise en service du pôle Vernéa, la FFOM était exclusivement traitée en plate-forme de compostage. Depuis la mise en exploitation du pôle, cette FFOM est traitée par méthanisation générant ainsi une valorisation énergétique avec la production de biogaz et une valorisation biologique grâce au compost obtenu. En 2014, seulement 38% de biogaz ont été valorisés, cela est dû à la qualité et la qualité des apports et la montée en puissance du méthaniseur. Notre nouvelle organisation explique la diminution du taux de valorisation biologique (-4%) au profit de la valorisation énergétique.

Pour 2014 le taux de valorisation (réemploi, recyclage, matière biologique et énergétique) dépasse les 81% soit pratiquement le double de 2012, avant la mise en service du pôle Vernéa.

5.10 - LA SYNTHÈSE DES TONNAGES TRAITÉS ET VALORISÉS SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM

36

37



81%
DE DECHETS MENAGERS
VALORISES SUR LE
TERRITOIRE DU VALTOM

TOTAL
REEMPLOI
863 t

TOTAL
RECYCLAGE
19 385 t

TOTAL
VALORISATION
MATIERE
117 017 t

TOTAL
VALORISATION
BIOLOGIQUE
33 498 t

TOTAL
VALORISATION
ENERGETIQUE
102 562 t

TOTAL
STOCKAGE
64 988 t

TONNAGE TOTAL
DE DÉCHETS MÉNAGERS
PRODUITS EN 2014
SUR LE TERRITOIRE
DU VALTOM

363 057 t
548 kg/hab./an

Contre **355 700 t**
539 kg/hab./an en 2013

CONTRIBUTION MOYENNE :

118,80€ HT/an

C'est la contribution moyenne pour un habitant

(recettes perçues auprès des particuliers divisées par la population municipale du VALTOM)

38

6 - LES INDICATEURS FINANCIERS

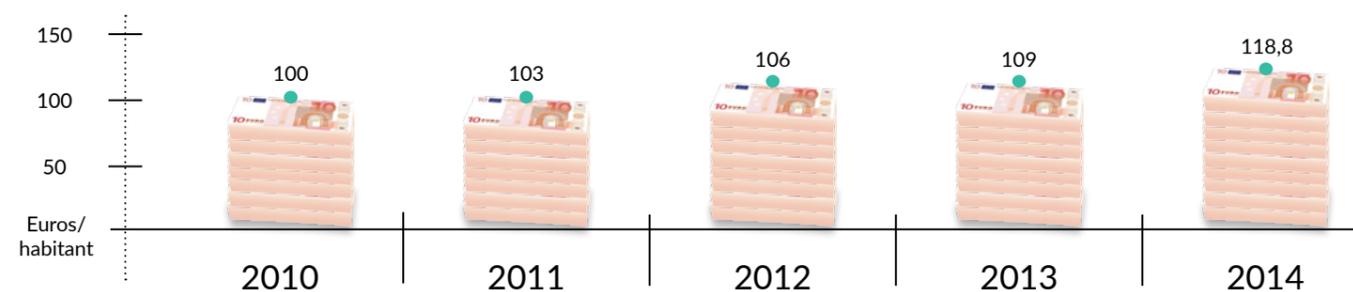
Afin d'harmoniser les données issues du rapport public sur la qualité et le prix d'élimination des déchets de chaque collectivité adhérente, les calculs sont basés sur la population municipale.

Ces valeurs sont à interpréter selon l'impact plus ou moins important du tourisme.

Le tableau ci-dessous décrit les dépenses et le financement de l'élimination des déchets ménagers en 2014.

39

EVOLUTION DU COÛT DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM



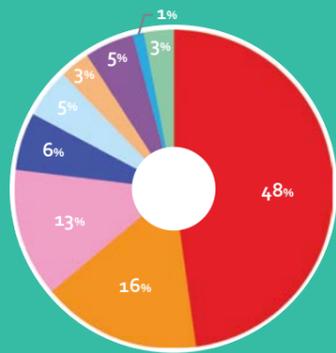
11 collectivités adhérentes au VALTOM versent une cotisation à l'habitant pour financer les services du VALTOM

26 € HT/hab. c'est la contribution des collectivités en 2014 versée au VALTOM

	DEPENSES (HT)			FINANCEMENT DE LA GESTION DES DECHETS (HT)						
	POPULATION MUNICIPALE (01/01/2015)	TOTAL DES DÉPENSES POUR LA GESTION DES DÉCHETS	COÛT COMPLET DÉPENSES EN €/HAB MOYENNE	MODE DE FINANCEMENT	RECETTES 2014 PERÇUES AUPRÈS DES PARTICULIERS	CONTRIBUTION MOYENNE PAR HAB.	REDEVANCE SPÉCIALE (RS) ET REDEVANCE SPÉCIFIQUE	AUTRES RECETTES 2014 (Eco-organismes, subventions, vente matériaux...)	TOTAL DES RECETTES	DÉPENSES PAR HAB. ET PAR AN (COÛT AIDÉ)
Ardes Communauté	1 987	449 354 €	226 €	TEOM et RS	323 958 €	163 €	-	30 494 €	354 452 €	211 €
CC Entre Allier et Bois Noirs	6 498	884 747 €	136 €	TEOM et RS	642 250 €	99 €	22 533 €	106 955 €	771 738 €	116 €
CC Pays de Courpière	8 241	1 450 365 €	176 €	TEOM et RS	1 121 851 €	136 €	29 866 €	183 556 €	1 335 273 €	150 €
Clermont Communauté	282 675	39 324 293 €	139 €	TEOM	32 829 036 €	116 €	-	5 313 957 €	38 142 993 €	120 €
SICTOM des Combrailles	17 799	2 623 498 €	147 €	TEOM	2 416 427 €	136 €	-	178 748 €	2 595 175 €	137 €
SICTOM des Couzes	26 227	4 072 685 €	155 €	TEOM et RS	3 255 638 €	124 €	39 649 €	347 491 €	3 642 778 €	141 €
SICTOM Issoire Brioude	92 515	11 242 598 €	122 €	TEOM, contribution des communes et RS	11 017 136 €	119 €	225 463 €	2 034 699 €	13 277 297 €	97 €
SICTOM Pontaumur-Pontgibaud	18 305	3 308 250 €	181 €	REOM	2 158 924 €	118 €	-	1 102 854 €	3 261 778 €	120 €
SIVOM d'Ambert	27 921	5 433 206 €	195 €	TEOM et RS	3 145 298 €	113 €	64 480 €	560 163 €	3 769 941 €	172 €
SMCTOM Haute-Dordogne	16 081	2 381 515 €	148 €	REOM	2 381 515 €	148 €	-	233 045 €	2 614 560 €	134 €
Syndicat du Bois de l'Aumône	163 764	24 174 715 €	148 €	TEOM, contribution des communes et RS	19 344 283 €	118 €	1 323 357 €	3 030 202 €	23 697 842 €	121 €
TOTAL VALTOM 2014	662 013	95 345 227 €	144 €	Mixte	78 636 316 €	118,80 €	1 705 348 €	13 122 163 €	93 440 379 €	122 €
ANNEE 2013	659 403	83 772 340 €	127 €	Mixte	72 163 147 €	109,44 €	1 631 236 €	20 981 866 €	94 776 249 €	93 €
Evolution 2014/2013	0,4%	12,1%	11,8%	-	8,2%	7,9%	4,3%	-59,9%	-1,4%	23,5%

Coût complet : Total dépenses / population municipale
Contribution : Recettes particuliers uniquement / population municipale
RS : Redevance Spéciale

Coût aidé : Total dépenses - recettes hors TEOM / population municipale
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ; REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
* Redevance d'équilibre = 10 364 €



Valorisation énergétique

48%

22 593 000 €

Enfouissement

16%

7 672 000 €

Tri de la collecte sélective

13%

6 174 000 €

Compostage des déchets verts

6%

2 597 000 €

Traitement en déchèteries

5%

2 199 000 €

Méthanisation

3%

1 455 873 €

Transfert et transport

5%

2 282 000 €

Prévention

1%

431 000 €

Charges fonctionnelles

3%

1 213 000 €

LA STRUCTURE DES CHARGES DU VALTOM

L'année comptable 2014 est la première prenant en compte le plein exercice des compétences du VALTOM en application des nouveaux statuts, entrés en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014.

C'est une année transitoire et de référence dont l'enjeu était d'ajuster au mieux les dépenses et les recettes tout en garantissant un socle de gestion solide pour les années à venir et ce, dans un contexte de diminution des tonnages de déchets ménagers résiduels, d'encombrants, des apports de DAE* et de baisse des cours de reprise des matériaux.

COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS



4 €/hab.

CHARGES FONCTIONNELLES

2 €/hab.



TRAITEMENT EN DECHETERIES

3,5 €/hab.



Le budget 2014 du VALTOM s'élève à **62 041 263 €**.

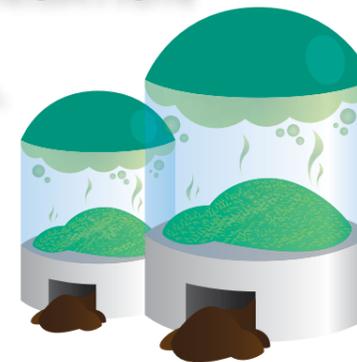
Le résultat de clôture de 2014 présente un excédent de **519 033,53 €** qui a permis de recourir dans une moindre mesure à l'emprunt et de limiter l'augmentation de la contribution à l'habitant payée par les collectivités adhérentes de 2014 à 2015 à **0,28 €/HT/hab.**

Le financement du service est assuré par :

- une contribution des collectivités adhérentes de **26 €/HT/hab/an.**
- la facturation aux collectivités des tonnages entrants pour traitement sur Vernéa : **119 € HT/t**
- la facturation d'un coût de transport/transfert s'élevant à **25,72 € HT/t**
- des recettes issues des matériaux et des déchets d'activité économique
- diverses subventions.

METHANISATION

2 €/hab.



TRANSFERT ET TRANSPORT

3,5 €/hab.



PREVENTION

0,5 €/hab.



TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

9,5 €/hab.



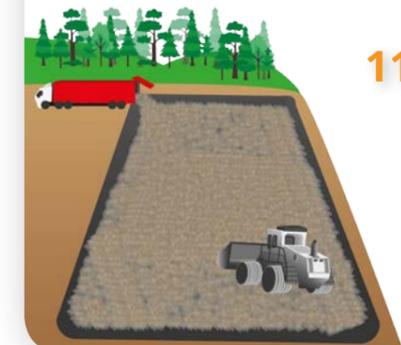
VALORISATION ENERGETIQUE

34 €/hab.



ENFOUISSEMENT

11,5 €/hab.



EN CHIFFRES

2
Valmag

377
abonnés

+ de 4 300
destinataires



7 - LA COMMUNICATION

7.1 - LE VALMAG

Magazine d'information diffusé à l'ensemble des élus, leaders d'opinion du territoire et aux 377 abonnés.

2 numéros du Valmag sont parus en 2014 :

VALMAG 19 - MAI 2014 - édité à 4 000 exemplaires

Au sommaire :

Vernéa : 400 personnes lors des journées découverte
Un pôle qui a du panache

Valorisation : L'organique au cœur de l'activité du VALTOM

Les métiers du Valtom : A la rencontre des agents de pesée

VALMAG 20 - SEPTEMBRE 2014 - édité à 4 000 exemplaires

Au sommaire :

Gestion des déchets : Le VALTOM avec un V comme...

Prévention des déchets : Agir pour moins de déchets

Valorisation des déchets : A chaque déchet sa solution

Transport des déchets : Le parcours des déchets

Tous les numéros du Valmag sont téléchargeables sur le site www.valtom63.fr

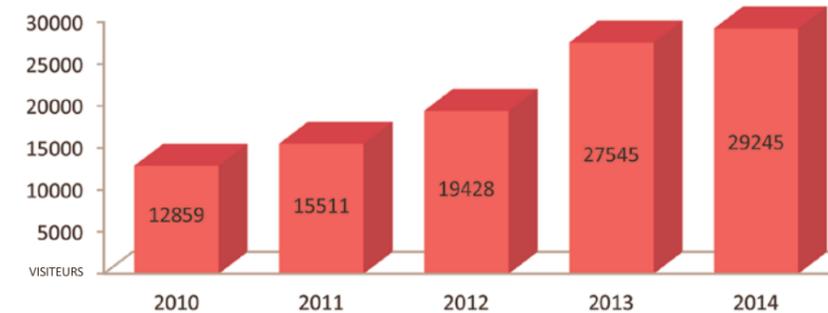
7.2 - SITES INTERNET

WWW.TRASHTEST.FR

En 2014, à l'occasion de la Foire de Clermont Cournon, le VALTOM lance une animation ludique, le TRASH TEST pour tester ses connaissances sur le devenir des déchets. Retrouvez-le sur le site www.valtom63.fr

WWW.VALTOM63.FR

EVOLUTION DU NOMBRE DE VISITEURS DE 2010 À 2014



7.3 - VISITES DU POLE MULTIFILIERES DE VALORISATION VERNEA

Des visites du pôle multifilières de valorisation et de traitement Vernéa sont organisées pour le grand public à raison d'une demi-journée par mois, sur inscription sur le site www.vernea.fr.

Des élus, associations, entreprises privées ont la possibilité de visiter le pôle sur demande auprès du VALTOM.

Des journées découverte sont également organisées à l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable et de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Des parcours pédagogiques sur le pôle Vernéa, l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Puy-Long et le centre de tri Echalièr sont en cours d'élaboration en vue d'accueillir des scolaires sur les installations en 2015.

7.4 - EVENEMENTS

2 NOUVEAUX CENTRES DE TRANSFERT INAUGURES

Les centres de transfert d'Ambert et de St-Ours-les-Roches ont été inaugurés en 2014 en présence du sous-Préfet d'Ambert, d'élus locaux et de partenaires.

PARTICIPATION A LA FOIRE INTERNATIONALE DE CLERMONT COURNON

Près de 2 300 visiteurs, dont 190 élèves, sont venus à la rencontre du VALTOM sur le stand de la maison éco-responsable qui sera réinstallée sur le site de stockage de Puy-Long. Du 6 au 15 septembre 2014, des animations pour apprendre à réduire sa production de déchets étaient proposées : composter, jardiner au naturel, lutter contre le gaspillage alimentaire, jouer au Trash test, découvrir le pôle multifilières Vernéa.

EN CHIFFRES

2 437
visites / mois

+6%
de visites en 2014

15
actualités mises en ligne

1
newsletter

481
abonnés à la newsletter



sur 2 591 visiteurs en 2014

- Elus
- Association
- Grand public
- Partenaires
- Agents des collectivités du territoire du VALTOM
- Autres
- SITA SUEZ
- Scolaires
- ETAT
- Autres syndicats



1

conférence de presse

LA SYNTHÈSE

DMA

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)

produits sur le territoire du VALTOM
(Porte-à-porte, points d'apport volontaire et déchèteries)

363 057 tonnes

548 kg/hab/an

548 kg/hab/an
(moyenne nationale 2011)

COLLECTE

PORTE-A-PORTE

Papiers journaux / emballages recyclables : 40 530 tonnes
Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) : 11 307 tonnes
Résiduels : 148 720 tonnes

TOTAL : 200 538 tonnes
302,9 kg/hab/an

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Papiers journaux / emballages recyclables : 1 541 tonnes
Verre : 19 036 tonnes
Huile : 98 tonnes
Textiles : 1 414 tonnes

TOTAL : 22 089 tonnes
33,4 kg/hab/an

DECHETERIES

Apports : 140 430 tonnes

TOTAL : 140 430 tonnes
212,1 kg/hab/an

2014 : 118,80 €/hab/an (collecte et traitement)

TRANSPORT

DECHETS TRANSITANTS PAR UN CENTRE DE TRANSFERT VALTOM

64 684 tonnes
via des centres de transfert :

61 326 tonnes
de déchets ménagers résiduels

3 358 tonnes
de déchets d'emballages

VALORISATION ET TRAITEMENT

REEMPLOI

0,2% des déchets produits
TOTAL : 863 tonnes

RECYCLAGE

6% des déchets produits
TOTAL : 19 385 tonnes

VALORISATION MATIERE

35% des déchets produits
TOTAL : 117 017 tonnes

VALORISATION BIOLOGIQUE

10% des déchets produits
TOTAL : 33 498 tonnes

VALORISATION ENERGETIQUE

30% des déchets produits
TOTAL : 102 562 tonnes

STOCKAGE

19% des déchets produits
TOTAL : 64 988 tonnes

RAPPORT ANNUEL 2014

SUR LA QUALITÉ
ET LE PRIX D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS



1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU
63000 CLERMONT-FERRAND
TÉL. 04 73 44 24 24 - FAX. 04 73 44 24 20
WWW.VALTOM63.FR